



SAGE Camargue gardoise **Commission locale de l'Eau** **Compte rendu de la réunion du 11/12/25**



Présents - Membres de la CLE

Robert CRAUSTE (Conseil Départemental du Gard, Président de la CLE), Henri BRIN (Conseil Régional Occitanie), Monique NOVARETTI (Conseil Régional Occitanie), David RIBES (Commune de Fourques), Katy GUYOT (Commune de Vauvert), Michel LEBLANC (Commune d'Aigues Mortes), Philippe BLATIERE (Commune du Grau du Roi), Evelyne GALINIER (Commune de Beauvoisin), Eric BERRUS (Communauté de Communes Petite Camargue), Michel BAUQUIER (Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence), Pascale BOUILLEVAUX-BREARD (Syndicat mixte Camargue Gardoise), Xavier BODY (Fédération du Gard pour la pêche et la protection du milieu aquatique), Pascal THERME (Union des ASA), Jacqueline BIZET (SPN Languedoc Roussillon), Jacky ASTIER (UFC Que Choisir), Sandrine RIEUTOR (Agence de développement et de réservation touristiques), Jean-Marie ESPUCHE (Association de défense de la Petite Camargue), Frédérique BATTLE (DREAL Occitanie), Aurore DRUELLES (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - RMC), Marie CAPITAIN (VNF), Laurent MORAGUES (DDTM du Gard), Cédric BOHUN (Conservatoire du Littoral)

Présents - Membres associés, partenaires

Marion CESARI et Thibaut MALLET (SYMADREM), Ludovic BASTID (Communauté de communes Petite Camargue), Muriel HERMANTIER (EID), Damien WAILLEZ (VNF), Marion EYSSETTE (Communauté de communes Terre de Camargue), Anne ASTIER (Chambre d'agriculture du Gard), Nina RIEDEL (Commune de Vauvert), Gustave KEMNHOU (Parc naturel régional de Camargue), Violaine UYUNI REYES et Sandrine GAUBIAC (Conseil départemental du Gard), Pierre CAMPTON (MRM), Pierre JAUMAIN, Claire PARISE, Nicolas BONTON,, Jérémiah PETIT, Léa LAFOURNIERE, Alice TONIN et Manon BAILLAUD (SMCG)

Excusés

Bruno PASCAL (Conseil Départemental du Gard), procuration donnée à Katy GUYOT

Thierry FELINE (Commune de Saint Laurent d'Aigouze), procuration donnée à Evelyne GALINIER

Alain REBOUL (Commune de Le Cailar), procuration donnée à Eric BERRUS

Régis VIANET (Communauté de Communes Terre de Camargue), procuration donnée à Michel BAUQUIER

Patricia VAN DER LINDE (Syndicat Mixte du SCoT Sud Gard), procuration donnée à Philippe BLATIERE

Christine DUCHANGE (EPTB Vistre-Vistrenque), procuration donnée à Michel LEBLANC

Pierre RAVIOL (SYMADREM), procuration donnée à Robert CRAUSTE

Jeremy VARGAS (CDPMEM du Gard), procuration donnée à Jean-Marie ESPUCHE

François GONTARD (BRL), procuration donnée à Sandrine RIEUTOR

Arnaud MARTIN (CEN Occitanie), procuration donnée à Jacky ASTIER

Stéphane GHIOTTI (Conseil Scientifique et d’Ethique du Parc et de la Réserve de Biosphère de Camargue - CSEPRB), procuration donnée à Jacqueline BIZET

Office français de la biodiversité, procuration donnée Frédérique BATTLE (DREAL)

Maurice MOURET (Commune de Beaucaire), Cédric SANTUCCI (Chambre d’Agriculture du Gard), Gilles BARDON (Syndicat des Vins des Sables), Sébastien TELLIER (DDTM du Gard), Sofia DI CAPUA (EPTB Vistre Vistrenque), Marion CROIZEAU (PNR Camargue), Unité départementale de l’architecture et du patrimoine du Gard (UDAP) Gard

Ordre du jour

- Adoption du compte-rendu de la CLE du 12 juin 2025 ;
- Vote sur la proposition de règlement intérieur de la CLE ;
- Bilan 2019-2025 du SAGE et vote sur l’opportunité de réviser le SAGE ;
- Présentation, par le SYMADREM, de la Stratégie Littorale ;
- Présentation par le SYMADREM, en partenariat avec l’Union des ASA, du schéma d’évacuation des crues de la Camargue Gardoise ;
- Présentation, par la Communauté de Communes Petite Camargue, de l’état d’avancement du plan de gestion des étangs Scamandre-Crey-Charnier ;
- Actualités (Avis CLE, plan de communication, Plan de gestion stratégique des zones humides - PGSZH).

Annexe :

Diaporamas PowerPoint

La séance est ouverte par Robert Crauste (Président de la CLE). Il rend hommage à Léopold Rosso, dont le décès a été appris ce jour. Léopold Rosso a été Président de la CLE ainsi que Président du Syndicat mixte Camargue Gardoise durant plusieurs années, et son engagement est salué.

Robert Crauste rappelle qu'il a l'appui de Philippe Blatière, élu vice-Président de la CLE le 12/06/25. Il indique la liste des personnes excusées ayant donné procuration. Il donne la parole à Claire Parise, qui rappelle l'organisation de la journée, ainsi que l'ordre du jour de la matinée.

Compte-rendu de la CLE du 12 juin 2025

Le compte-rendu de la CLE du 12 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

Proposition de règlement intérieur de la CLE

Claire Parise présente les différentes évolutions des règles de fonctionnement de la CLE, les règles de fonctionnement actuelles ayant été validées en 2017. Elle précise les nouvelles modalités et possibilités d'organisation de la CLE issues du décret du 2 décembre 2024 relatif aux SAGE.

Elle souligne que plusieurs pratiques déjà en vigueur sont désormais formalisées dans le Code de l'environnement, tandis que de nouvelles possibilités sont proposées aux CLE. Parmi ces évolutions, il est à souligner :

- L'obligation d'identifier un ou plusieurs vice-présidents au sein de la CLE, dont au moins un issu du collège des élus ;
- La possibilité d'organiser les réunions de la CLE en format dématérialisé (visioconférences) ;
- La faculté pour un membre de la CLE de porter jusqu'à deux pouvoirs de membres absents appartenant à son propre collège ;
- L'introduction d'une nouvelle possibilité de sanctionner les absences répétées d'un membre, les modalités devant être précisées dans les règles de fonctionnement.

Sur ce dernier point, Claire Parise indique que le bureau de CLE, réuni le 26 novembre 2025, propose dans le règlement intérieur que *"En cas d'absence répétée d'un membre, pendant 2 années consécutives, le Président de la CLE s'informera auprès du membre des raisons de ses absences. En fonction de la réponse obtenue, le Président de la CLE peut saisir l'instance ou l'organisme ayant proposé ce membre et lui demander de proposer un nouveau représentant dans un délai de trois mois."*

Par ailleurs, Claire Parise indique que le règlement intérieur précise la procédure mise en œuvre dans le cadre des avis de la CLE (sollicitation du Président, du bureau et/ou de la CLE par mail ou en réunion, selon les délais impartis).

Elle ajoute qu'un projet de commission "inter-CLE", avec la CLE du SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières est prévu dans le règlement intérieur.

Robert Crauste propose un vote à main levée sur le règlement intérieur. Ce dernier est adopté à l'unanimité.

Bilan 2019-2025 du SAGE et vote sur l'opportunité de réviser le SAGE

Claire Parise indique que la commission locale de l'eau doit délibérer tous les 6 ans, sur l'opportunité de procéder à une révision du SAGE. Elle précise que chaque SAGE peut être modifié pour des adaptations mineures, ce qui est différent d'une révision, qui concerne des changements majeurs. La révision peut être partielle ou totale, mais dans tous les cas, elle nécessite une procédure administrative conséquente, avec une évaluation environnementale, la consultation des différentes instances et la participation du public par voie électronique.

Afin de permettre à la CLE de se prononcer sur l'opportunité d'une révision ou non du SAGE, un bilan a été rédigé sur la période des 6 ans (de 2019 à 2025), depuis l'approbation du SAGE. De nombreux partenaires du SAGE ont été rencontrés pour finaliser ce bilan.

Claire Parise rappelle que le SAGE comporte 58 dispositions, dont certaines sont de type "action", d'autres de type "orientation de gestion", les autres de type "mise en conformité".

Un bilan des dispositions du SAGE de type "action" a été réalisé en notant si elles sont soit en cours/lancées, réalisées en continu ou non engagées. En tout, ce sont 83% des dispositions du SAGE de type "action" qui sont en cours, lancées ou réalisées en continu. Seules 7 dispositions de type "action" n'ont pas été engagées.

Un bilan de la CLE a été réalisé. Pendant la période 2019-2025, la CLE s'est réunie une à deux fois par an (la présente réunion de CLE n'est pas comptabilisée). Sa composition a été renouvelée en 2023. Une commission "FMA" (flux maximums admissibles) a été créée et a été mobilisée à plusieurs reprises sur l'étude sur les étangs Scamandre-Crey-Charnier. Il est à rappeler qu'une commission salinité a été validée, mais celle-ci n'a pas encore été réunie. Enfin, la CLE a rendu 12 avis sur des projets.

Un focus particulier a été rédigé sur le bilan de l'évolution de la réglementation et des schémas-plans pendant cette période, suite aux échanges avec les services de l'État et l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Il y a eu plusieurs évolutions législatives majeures, notamment avec la compétence GEMAPI et la loi dite "Labbé" (sur l'interdiction des pesticides chimiques pour les collectivités et le grand public).

Comme indiqué précédemment, il y a eu un décret sur les SAGE le 2 décembre 2024, et enfin le gouvernement a publié un "Plan eau" en 2023 avec trois axes, dont un concernant la sobriété en eau.

En ce qui concerne le bassin Rhône-Méditerranée, le SDAGE a été validé sur la période 2022-2027, un PGRI (plan de gestion des risques d'inondation), a aussi été validé sur la période 2022-2027. Enfin, il y a eu la validation d'un plan de bassin d'adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau pour la période 2024-2030.

Claire Parise a proposé un zoom sur l'enjeu sobriété en eau. Cet enjeu n'a pas été identifié comme majeur dans le SAGE approuvé en 2019. Cela s'explique par le fait que l'état quantitatif des masses d'eau n'est pas en déséquilibre en Camargue Gardoise. Toutefois, le plan eau publié en 2023 vise à l'échelle nationale une réduction globale de 10% des eaux prélevées d'ici à 2030. De plus, le plan d'adaptation du bassin au changement climatique (Rhône-Méditerranée-Corse) a défini le territoire Camargue gardoise en vulnérabilité moyenne à l'enjeu de baisse de la disponibilité en eau. De ce fait, sur cet enjeu sobriété en eau, il est proposé dans le cadre du SAGE de :

- Lancer la disposition D2-4 "Etude de la ressource en eau du Petit Rhône". Celle-ci inclut une évaluation des besoins en eau douce du Petit Rhône pour les besoins de tous les types d'activités, comme les activités agricoles, mais aussi les besoins du milieu aquatique.

- Poursuivre et conforter les échanges entre territoires voisins pour garantir la cohérence supra-bassin des enjeux de gestion de l'eau, en particulier avec l'EPTB Vistre-Vistrenque et l'EPTB Vidourle, sur les projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) à l'échelle des bassins versants.

Un focus est également réalisé sur l'enjeu changement climatique. L'adaptation au changement climatique figure dans les priorités du SAGE, notamment dans la disposition D1-4 « Anticiper les effets des changements globaux, dont le changement climatique, et préparer l'adaptation du territoire ». De nombreux acteurs du territoire sont impliqués à différentes échelles. Le Plan de bassin d'adaptation au changement climatique préconise la réalisation d'une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique. Celle-ci sera à prévoir dans les SAGE lors de leur révision d'ici 2030. Ainsi, concernant l'enjeu changement climatique, dans le cadre du SAGE Camargue Gardoise, il est prioritaire de :

- Poursuivre les actions d'adaptation au changement climatique,
- Lancer une étude prospective sur le changement climatique,
- Réaliser une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique à l'échelle du SAGE (en incluant l'enjeu sobriété en eau),
- Engager le territoire autour de la stratégie littorale du SYMADREM et de la démarche "eau et climat" du Conseil Départemental du Gard.

Il est proposé à la CLE de ne pas procéder à une révision du SAGE. Toutefois, l'adaptation au changement climatique doit constituer une préoccupation majeure et représenter un enjeu transversal du SAGE. Des propositions sont définies comme prioritaires pour la poursuite de la mise en œuvre des dispositions du SAGE.

Concernant l'étude de la ressource en eau du Petit Rhône :

- Jean-Marie Espuche demande quels types de prélèvements seront étudiés.
- Claire Parise précise qu'il s'agira à la fois des prélèvements sur les prises d'eau du Petit Rhône et des captages souterrains.

Jacqueline Bizet cite l'expérience de l'EPTB Vistre-Vistrenque avec des ateliers sur la revitalisation du Vistre impliquant les usagers comme modèle à suivre. Aurore Druelles confirme que c'est un très bon exemple d'implication du public. Ce projet a été soutenu et financé par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse. Claire Parise ajoute que l'EPTB Vistre-Vistrenque conduit plusieurs projets : finalisation de l'étude de revitalisation du Vistre, étude de revitalisation du Rhône avec ateliers de concertation en cours, et étude de la nappe de la Vistrenque, dont les résultats seraient intéressants à présenter à la CLE.

Sur l'enjeu du changement climatique :

- Katy Guyot souligne que de nombreuses études et actions sont déjà en cours et interroge sur l'échelle d'intervention souhaitée.
- Claire Parise indique qu'il est important de travailler à l'échelle du Grand Delta de Camargue, en s'appuyant sur le périmètre d'étude du PGSZH à venir (Plan de gestion stratégique des zones humides), porté par le Parc naturel régional de Camargue en partenariat avec le syndicat mixte Camargue gardoise et le SYMADREM. Elle précise qu'il faut combiner une vision large et une stratégie spécifique à l'échelle du SAGE Camargue gardoise, en s'appuyant sur les actions et données existantes.

Concernant l'accompagnement des documents d'urbanisme :

- Evelyne Galinier s'interroge sur la nécessité de suivre et d'accompagner la prise en compte des zones humides dans les PLU, estimant qu'elles y sont déjà bien intégrées.
- Claire Parise indique que la prise en compte des enjeux de l'eau et des zones humides varie selon les PLU. Le PLU de Beauvoisin, sur lequel le SMCG a rendu un avis en 2025, a très bien pris en compte les zones humides, ce qui n'est pas toujours le cas. Elle précise qu'un travail est en cours avec le syndicat mixte SCOT Sud Gard dans le cadre de la révision du SCOT, afin que ces enjeux soient intégrés dès l'avant-projet de SCOT.

Robert Crauste propose un vote à main levée sur la proposition de non révision du SAGE. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Présentation, par le SYMADREM, de la Stratégie Littorale

Thibaut Mallet présente la stratégie littorale menée par le SYMADREM. Une première phase de diagnostic ayant été finalisée, des scénarios sont désormais en cours de chiffrage.

Robert Crauste complète la présentation en indiquant que les élus des territoires littoraux sont mobilisés face aux évolutions à venir vis-à-vis du changement climatique.

Laurent Moragues rappelle que le travail sur ces enjeux est primordial à l'échelle de la cellule sédimentaire. Il questionne le SYMADREM sur l'interface avec l'entente du Golfe d'Aigues-Mortes. Thibaut Mallet indique que le territoire d'étude comporte plusieurs cellules hydrosédimentaires. Cela implique également un grand nombre d'acteurs du territoire dont fait partie le Golfe d'Aigues-Mortes. Le Golfe d'Aigues-Mortes est notamment membre du COTECH de la stratégie littorale.

Jacky Astier félicite le SYMADREM pour le travail réalisé et le panel de solutions proposées. Il s'inquiète des problématiques liées aux assurances et questionne le SYMADREM sur l'implication citoyenne vis-à-vis de la stratégie. Thibaut Mallet indique que les travaux liés à la submersion marine sont éligibles au fonds Barnier s'il y a un PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) littoral. Toutefois, l'État attend des éléments pour valider un PAPI. Thibaut Mallet précise que le SYMADREM est actif sur le plan Rhône en termes de solidarité nationale et régionale. Il indique que la stratégie littorale comporte un comité technique restreint, notamment avec les communes littorales, les DDTM, le CEREG, le CEREMA... Il y a également un COTECH élargi, ainsi qu'un comité de pilotage incluant les ASA. Robert Crauste intervient en indiquant que les habitants habitent avec des risques qui sont augmentés par le changement climatique. L'enjeu est de savoir jusqu'où se protéger et à quel coût. Robert Crauste précise que l'ANEL (association nationale des élus du littoral), demande des fonds dédiés pour cette problématique des risques liés au changement climatique.

Jean-Marie Espuche évoque le fonctionnement lié à l'élévation du niveau marin et des tempêtes marines, notamment en termes de circulation de l'énergie. Il estime qu'il est nécessaire de dédramatiser l'impact du changement climatique sur le territoire, bien que l'enjeu soit très fort vis-à-vis des secteurs urbanisés du Grau du Roi et des Saintes-Maries de la Mer.

Jacqueline Bizet, qui a siégé au Parc naturel régional de Camargue, souligne qu'il n'y a pas une unique solution d'adaptation au changement climatique, mais qu'un mélange de choix est primordial.

Cédric Bohun rejoint l'approche optimiste des autres intervenants. Le Conservatoire du littoral achète du foncier et agit pour l'adaptation du territoire au changement climatique. L'objectif n'est pas de "laisser faire" la nature partout, mais de réfléchir à différentes orientations sur différents territoires.

Katy Guyot annonce que la région Occitanie a été reconnue récemment comme "territoire expérimental pour la gestion de l'eau".

Présentation par le SYMADREM, en partenariat avec l'Union des ASA, du schéma d'évacuation des crues de la Camargue Gardoise

Thibault Mallet présente le projet de convention en cours de signature entre le SYMADREM, l'Union des ASA, plusieurs ASA, mais également la Communauté de Communes Petite Camargue et le Syndicat Mixte Camargue Gardoise.

Cette convention concerne le schéma d'évacuation des crues de la Camargue Gardoise, qui permet en cas de crue du Rhône, du Vistre et/ou du Vidourle, de pouvoir agir afin d'évacuer les crues le plus vite possible. En particulier, des niveaux d'alerte ont été définis, avec des périodes : verte, orange ou rouge. La période rouge est activée si le niveau du Canal du Rhône à Sète est supérieur à 1 mètre NGF à Gallician. Dans ce cas, il y a une ouverture des vannes du canal du Rhône à Sète vers les étangs Scamandre-Crey-Charnier pour absorber la crue. Ensuite, si le niveau du Scamandre est supérieur à 0,7 mètre NGF, il y a une ouverture d'ouvrages vers le sud du territoire.

Jean-Marie Espuche questionne le SYMADREM sur le volet qualitatif des eaux apportées, en précisant que les étangs Scamandre-Crey-Charnier sont sous "haute surveillance". Il est peu inquiet par les apports du Rhône, mais le Vistre est quant à lui collecteur d'un ensemble industriel, avec une accumulation de polluants. Il demande s'il y a une étude de l'évacuation des eaux vers la mer et se questionne sur l'absence de pompage et de ressuyage par le sud du territoire. Thibault Mallet précise que les inondations sont subies et non voulues. L'objectif est bien d'agir ensemble pour évacuer les eaux au plus vite. La référence étant la crue du Rhône de 2003, avec 210 millions de mètres cubes d'eau arrivée, l'eau étant restée jusqu'à trois mois sur les terres agricoles. Seul un pompage peut évacuer cette eau. Ainsi le schéma de ressuyage actuel est bâti sur la typologie de crue du Rhône vécue en 2003.

Présentation, par la Communauté de Communes Petite Camargue, de l'état d'avancement du plan de gestion des étangs Scamandre-Crey-Charnier

Ludovic Bastid présente la démarche engagée afin de mettre à jour le plan de gestion des étangs Scamandre-Crey-Charnier. La communauté de communes Petite Camargue a recruté le bureau d'études BRLi pour cette prestation. BRLi a fait des interviews d'acteurs locaux et des passages sur le terrain. De plus, une modélisation hydraulique est en cours. Une concertation sera réalisée en comité des marais au mois de janvier 2026, mais une temporalisation sur l'avancement du plan de gestion sera nécessaire à partir du mois de mars, avec l'arrivée de nouveaux élus municipaux.

Actualités- Points divers (Bilan des avis CLE)

Claire Parise présente une cartographie des avis rendus par la CLE en 2025 et mentionne que d'autres avis ont été émis la même année par le Syndicat Mixte Camargue Gardoise, intégrant les enjeux du SAGE Camargue Gardoise, mais également les enjeux liés au paysage et à Natura 2000.

Laurent Moragues souligne que la DDTM sollicite souvent la CLE pour avis dans des délais relativement courts, mais que ces avis sont très importants.

Actualités- Points divers (Plan de communication 2022-2025 et perspectives 2026-2030)

Claire Parise présente le bilan du plan de communication du SAGE :

- Une exposition en deux volets a été créée en 2022, avec 25 toiles photo et 7 panneaux pédagogiques, actuellement présentés au Centre du Scamandre ;
- Deux lettres d'information ont été rédigées, dont une récente illustrant visuellement le bilan du SAGE 2019-2025, à diffuser aux structures membres de la CLE et aux élus municipaux ;

- Deux kakemonos ont également été réalisés.

Il est proposé de prolonger ce plan de communication pour 2026-2030, en poursuivant certaines actions, en reportant celles non réalisées, et en créant de nouveaux outils tels que des vidéos et une maquette ludique du Delta du Rhône. Le Syndicat Camargue Gardoise travaille actuellement sur ces projets.

Actualités- Points divers (Plan de gestion stratégique des zones humides- PGSZH)

Claire Parise présente le projet porté par le Parc naturel régional de Camargue, en collaboration avec le SMCG et le SYMADREM.

- Le périmètre du PGSZH est le Grand Delta du Rhône élargi, comprenant la réserve de biosphère, le PNR de Camargue et l'intégralité du périmètre du SAGE Camargue Gardoise.
- Le projet doit être lancé en 2026, avec une co-animation assurée par Kyrian Medjkal, recruté par le SMCG depuis le 1er octobre 2025.

Jean-Marie Espuche rappelle que la cartographie de ce Grand Delta est politique et non strictement géologique (le delta s'étend jusqu'à Villeneuve-les-Maguelones, dans l'Hérault).

Conclusion, calendrier et priorités 2026

Avec les élections municipales de mars 2026, la CLE sera recomposée. La prochaine réunion de CLE est prévue en juillet ou septembre 2026 pour élire le président, le vice-président et le bureau.

Une nouvelle journée SAGE pourra être organisée en novembre-décembre 2026, avec comme thématique proposée le changement climatique.

Claire Parise et Robert Crauste remercient l'ensemble des participants pour leur contribution à cette réunion.

SAGE Camargue gardoise

Commission Locale de l'Eau
12 décembre 2025



PROGRAMME DE LA JOURNEE

A partir de 9h00 Accueil-café

9h30-12h30 Réunion - échanges en salle

- Adoption du compte-rendu de la CLE du 12 juin 2025 ;
- Vote sur la proposition de règlement intérieur de la CLE ;
- Bilan 2019-2025 du SAGE et vote sur l'opportunité de réviser le SAGE ;
- Présentation, par le SYMADREM, de la Stratégie Littoral ;
- Présentation par le SYMADREM, en partenariat avec l'Union des ASA, du schéma d'évacuation des crues de la Camargue Gardoise ;
- Présentation, par la Communauté de Communes Petite Camargue, de l'état d'avancement du plan de gestion des étangs Scamandre-Crey-Charnier ;
- Actualités (projet de Plan de gestion stratégique des zones humides - PGSZH), points divers et échanges.

12h30-13h30 Buffet déjeunatoire (sur réservation)

14h00 - 16h00 Visite-terrain (sur réservation)

Visite commentée par la Communauté de Communes Petite Camargue des travaux réalisés sur le complexe d'étangs Scamandre-Crey-Charnier.



Union des
ASA



ORDRE DU JOUR (MATINEE)

- Adoption du compte-rendu de la CLE du 12/06/25 ;
- Projet de règlement intérieur de la CLE ;
- Bilan 2019-2025 et vote sur l'opportunité de réviser le SAGE ;
- Présentation, par le SYMADREM, de la Stratégie "Littoral" ;
- Présentation par le SYMADREM et l'Union des ASA (Associations syndicales autorisées), du schéma d'évacuation des crues de la Camargue Gardoise ;
- Présentation, par la Communauté de Communes Petite Camargue, de l'état d'avancement du plan de gestion des étangs Scamandre-Crey-Charnier ;
- Actualités, points divers.



▪ **Adoption du compte-rendu de la CLE du 12/06/25 ;**

- Projet de règlement intérieur de la CLE ;
- Bilan 2019-2025 et vote sur l'opportunité de réviser le SAGE ;
- Présentation, par le SYMADREM, de la Stratégie "Littoral" ;
- Présentation par le SYMADREM et l'Union des ASA (Associations syndicales autorisées), du schéma d'évacuation des crues de la Camargue Gardoise ;
- Présentation, par la Communauté de Communes Petite Camargue, de l'état d'avancement du plan de gestion des étangs Scamandre-Crey-Charnier ;
- Actualités, points divers et échanges.



- Adoption du compte-rendu de la CLE du 12/06/25 ;
- **Projet de règlement intérieur de la CLE ;**
- Bilan 2019-2025 et vote sur l'opportunité de réviser le SAGE ;
- Présentation, par le SYMADREM, de la Stratégie "Littoral" ;
- Présentation par le SYMADREM et l'Union des ASA (Associations syndicales autorisées), du schéma d'évacuation des crues de la Camargue Gardoise ;
- Présentation, par la Communauté de Communes Petite Camargue, de l'état d'avancement du plan de gestion des étangs Scamandre-Crey-Charnier ;
- Actualités, points divers et échanges.



Rappels sur l'évolution du règlement intérieur

Date	Document	Objet
12/12/2017	Règles de fonctionnement	Définition des règles de fonctionnement de la CLE et adoption par la CLE.
2025	Règlement intérieur (projet validé en bureau de CLE le 26/11/25)	Modifications des règles de fonctionnement en règlement intérieur, notamment suite au décret du 02/12/24 relatif aux SAGE, en vue d'une adoption par la CLE.



Décret du 2 décembre 2024 sur les SAGE

Pratiques déjà existantes désormais cadrées dans le code de l'environnement

- Une procédure permettant la modification du périmètre du SAGE est créée (R. 212-27-1 CE)
- Un ou des vice-présidents doivent être identifiés dans la CLE (au moins un vice-président du collège des élus) (R. 212-30 CE)
- Tout membre de la CLE chargé de la représenter à l'extérieur (donc en dehors des réunions de la CLE) peut être remboursé de ses frais par la structure porteuse (R. 212-31 CE)
- Il est possible d'organiser la CLE en format dématérialisé (modalités à préciser dans les règles de fonctionnement), les acteurs à distance comptent dans le vote et dans le quorum (R. 212-32 CE).

Modifications de pratiques

- L'association des maires de France (AMF) a deux mois pour désigner la moitié des représentants du collège des élus (R. 212-30 CE)
- Un membre de CLE peut porter les pouvoirs de deux absents de son collège (R. 212-31 CE)
- L'avis du comité de bassin sur le projet de SAGE est réputé favorable s'il n'intervient pas dans un délai de quatre mois (R. 212-39 CE)



Décret du 2 décembre 2024 sur les SAGE

Nouvelles possibilités

- Il est possible de sanctionner les absences répétées d'un membre de la CLE (modalités à préciser dans les règles de fonctionnement) (R. 212-32 CE)
- Une procédure de révision partielle est créée, il s'agit d'une procédure intermédiaire entre la modification et la révision totale (R. 212-44-1 et R. 212-44-2 CE)
- La révision totale reprend les étapes de la procédure d'élaboration (R. 212-44-1 et R. 212-44-2 CE)

Nouvelles obligations

- Au moins un représentant de structure porteuse de schéma de cohérence territoriale (SCoT) siège en CLE (R. 212-30 CE)
- L'état des lieux doit être mis à jour au moins tous les 12 ans (afin d'éviter l'utilisation successive des révisions partielles) (R. 212-44-1 et R. 212-44-2 CE)



Règlement intérieur de la Commission Locale de l'Eau

SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) CAMARGUE GARDOISE

- Adopté par la CLE le 11 décembre 2025 -

- Adoption du compte-rendu de la CLE du 12/06/25 ;
- Projet de règlement intérieur de la CLE ;

▪ **Bilan 2019-2025 et vote sur l'opportunité de réviser le SAGE ;**

- Présentation, par le SYMADREM, de la Stratégie "Littoral" ;
- Présentation par le SYMADREM et l'Union des ASA (Associations syndicales autorisées), du schéma d'évacuation des crues de la Camargue Gardoise ;
- Présentation, par la Communauté de Communes Petite Camargue, de l'état d'avancement du plan de gestion des étangs Scamandre-Crey-Charnier ;
- Actualités, points divers et échanges.

Contexte et objectifs

La Commission Locale de l'Eau (CLE) doit délibérer tous les 6 ans (soit fin 2025) sur l'opportunité de procéder à une révision du SAGE.



Procédure de révision

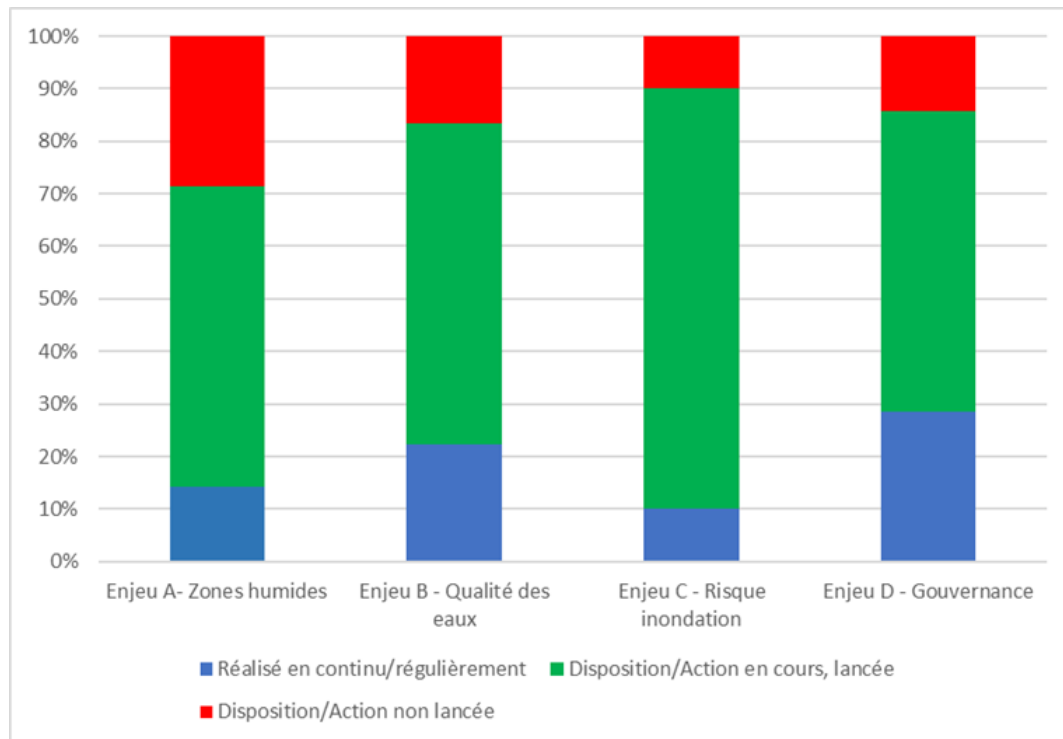
Chaque SAGE peut être :

- Modifié : pour des adaptations mineures ;
- Révisé : pour des changements majeurs.

La révision peut être partielle ou totale, mais nécessite : une évaluation environnementale, la consultation de différentes instances et la participation du public par voie électronique, etc.

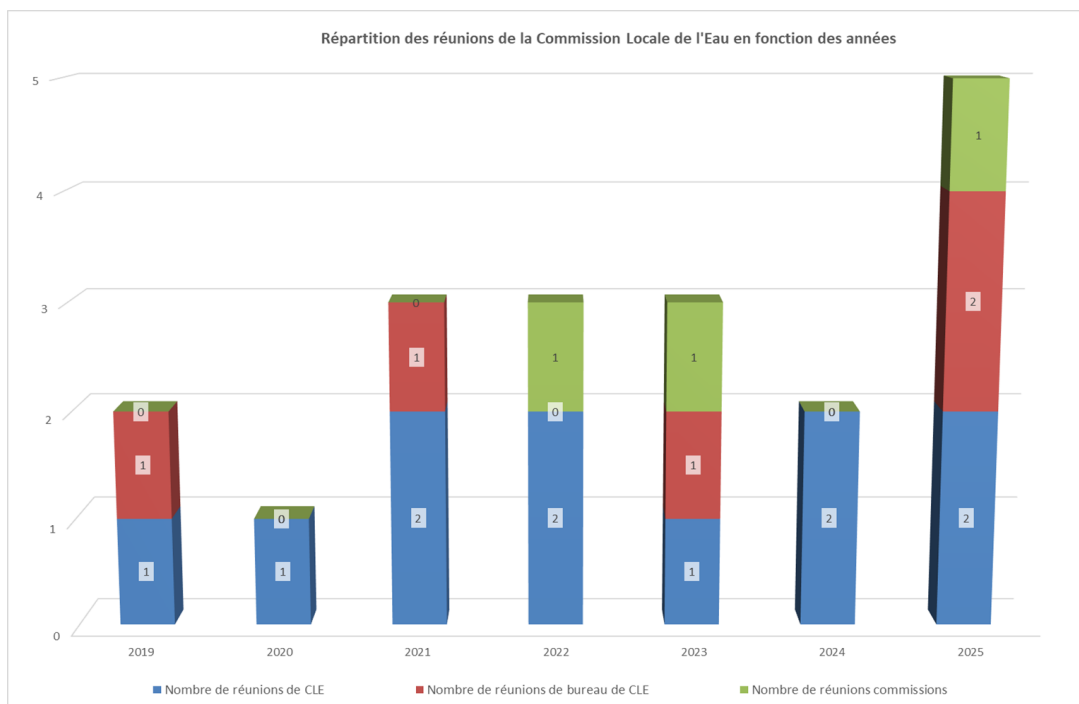
Mise en œuvre globale des dispositions 2019-2025

- ✓ 83% des dispositions du SAGE de type « Action » sont en cours/lancées ou réalisées en continu.
- ✓ 7 dispositions de type « Action » non engagées



Bilan de la CLE

- ✓ La Commission Locale de l'Eau s'est réunie 1 à 2 fois par an.
- ✓ Composition renouvelée en 2023.
- ✓ Une commission FMA (Flux Maximums Admissibles) a été créée (étude sur les étangs Scamandre-Crey-Charnier).
- ✓ La CLE a rendu 12 avis sur des projets.



Evolution de la réglementation et des schémas/plans

Evolutions législatives majeures

- ✓ Compétence GEMAPI
- ✓ Interdiction des pesticides chimiques (pour collectivités et grand public)
- + Décret du 02/12/24 sur les SAGE

Publication par le Gouvernement du Plan Eau (2023), en 3 axes :

Organiser la sobriété des usages pour tous les acteurs,
Optimiser la disponibilité de la ressource,
Préserver la qualité de l'eau.

Bassin Rhône-Méditerranée

- ✓ SDAGE 2022-2027
- ✓ PGRI 2022-2027
- ✓ Plan de bassin d'adaptation au changement climatique (PBACC) dans le domaine de l'eau 2024-2030

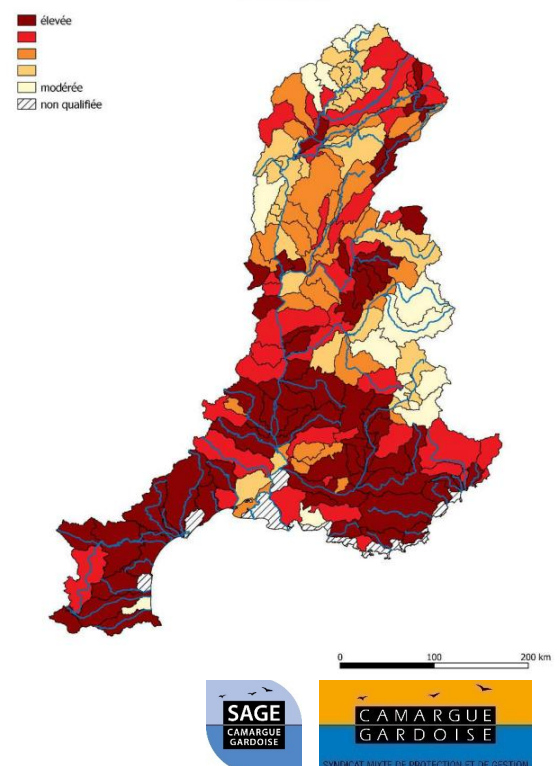


Enjeu « sobriété en eau »

L'état quantitatif des masses d'eau n'est pas en déséquilibre en Camargue Gardoise (cartes du SDAGE 2022-2027). Cet enjeu n'a pas été identifié comme majeur dans le SAGE approuvé en 2019.

- Toutefois, le Plan Eau (publié en 2023) vise la réduction globale de 10 % des eaux prélevées d'ici 2030 à l'échelle nationale.
- L'AERMC a défini le territoire Camargue Gardoise en vulnérabilité moyenne à l'enjeu de baisse de la disponibilité en eau dans le Plan d'adaptation du bassin au changement climatique.

Vulnérabilité des territoires à l'enjeu de baisse de la disponibilité en eau
08/12/2023



Enjeu « sobriété en eau »

Dans le cadre du SAGE Camargue Gardoise, il est prioritaire de :

- ✓ Lancer la disposition D2-4 « Etude de la ressource en eau du Petit-Rhône », qui inclut une évaluation des besoins en eau douce du Petit Rhône, pour les besoins de tous les types d'activités et les besoins du milieu aquatique.
- ✓ Poursuivre et conforter les échanges entre territoires voisins pour garantir la cohérence supra-bassin des enjeux de gestion de l'eau (disposition D2-3), en particulier en lien avec l'EPTB Vistre-Vistrenque et l'EPTB Vidourle, sur les PTGE (Projets de Territoire pour la Gestion de l'Eau) à l'échelle des bassins versants.



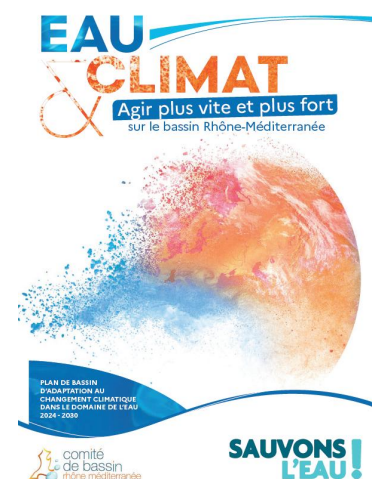
Enjeu « changement climatique »

L'adaptation au changement climatique figure dans les priorités du SAGE (Disposition D1-4 « Anticiper les effets des changements globaux (dont le changement climatique) et préparer l'adaptation du territoire »).

De nombreux acteurs du territoire sont impliqués à différentes échelles.

- Le PBACC (Plan de bassin d'adaptation au changement climatique) préconise la réalisation d'une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique :

A prévoir dans les SAGE, lors de leur révision d'ici 2030.



Enjeu « changement climatique »

Dans le cadre du SAGE Camargue Gardoise, il est prioritaire de :

- ✓ Poursuivre les actions d'adaptation au changement climatique.
- ✓ Lancer une étude prospective sur le changement climatique.
- ✓ Réaliser une stratégie d'adaptation aux effets du changement climatique à l'échelle du SAGE (incluant l'enjeu « sobriété en eau »).
- ✓ Engager le territoire autour de la Stratégie Littoral du SYMADREM et de la démarche « Eau et climat » du Conseil Départemental du Gard.



Conclusion et perspectives

Il est proposé à la CLE de ne pas procéder à une révision du SAGE.

Toutefois, l'adaptation au changement climatique doit constituer une préoccupation majeure et représenter un enjeu transversal du SAGE.

Des propositions, ci-après, sont définies comme prioritaires pour la poursuite de la mise en œuvre des dispositions du SAGE.



Priorités (1/2)

	Disposition du SAGE		Priorités	Maitres d'ouvrage
Enjeu A - Zones humides	A1-2	Etablir une stratégie de gestion et de préservation des zones humides	Engager, dès 2026, un plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH).	SMCG
	A1-3	Préserver et prendre en considération les zones humides dans la conception et la réalisation des projets et aménagements	Accompagner les porteurs de projets dès la phase amont, pour intégrer les enjeux eau et zones humides.	SMCG
	A1-4	Veiller à la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme	Suivre et accompagner la révision du SCOT Sud Gard. Préfigurer une notice expliquant comment intégrer les dispositions et règles des SAGE aux documents d'urbanisme.	SMCG
	A3-1	Réaliser un bilan des ressources piscicoles et évaluer l'impact des ouvrages mobiles sur la circulation piscicole	Engager un état des lieux des ressources piscicoles sur le territoire du SAGE, dès 2026-2027	SMCG
Enjeu B - Qualité des eaux	B1-3	Déterminer les flux maximum admissibles en nutriments par les étangs et établir un plan de réduction des apports	Engager une étude Flux Maximum Admissibles sur l'étang de la Marette.	SMCG, propriétaires/gestionnaires
	B3-4, B3-5 et B3-6	Actualiser, mettre en œuvre les plans de gestion des étangs Scamandre-Crey-Charnier, étang du Médard et étang de la Marette	Poursuivre de la mise à jour des plans de gestions des étangs Scamandre-Crey-Charnier et étang de la Marette.	Propriétaires/gestionnaires
	B3-9	Limitier l'impact de la démoustication sur les milieux aquatiques et contrôler la prolifération des moustiques	Mener un travail d'information et de persuasion auprès des propriétaires et gestionnaires de zones humides	EID, SMCG
Enjeu C - Risque inondation	C1-1	Entretenir et mettre en œuvre les dispositifs de ressuyage	Poursuivre et améliorer la gestion et l'entretien des ouvrages et réseaux hydrauliques pour garantir leur bon fonctionnement en cas de crise	SYMADR EM, ASA



Priorités (2/2)

	Disposition du SAGE		Priorités	Maitres d'ouvrage
Enjeu D - Gouvernance	D1-4	Anticiper les effets des changements globaux (dont le changement climatique) et préparer l'adaptation du territoire	Poursuite des actions d'adaptation au changement climatique. Réflexion autour d'une étude prospective sur le changement climatique. Coordination avec les partenaires autour de l'enjeu « sobriété en eau » (EPTB Vidourle et EPTB Vistre Vistrenque en particulier).	SMCG et ensemble des partenaires
	D2-4	Etude de la ressource en eau du Petit-Rhône : bilan des besoins en eau douce et suivi du coin salé	Lancement de l'étude de la ressource en eau du Petit Rhône : suivi à long terme du coin salé évaluation des besoins en eau douce du Petit Rhône, pour les besoins de tous les types d'activités et les besoins du milieu aquatique	SMCG, Chambre d'Agriculture, ASA, CNR, SYMADREM, PNR C...
	D2-1 ; D2-3	Poursuivre et consolider la coordination Inter-SAGE; Poursuivre et conforter les échanges entre territoires voisins pour garantir la cohérence supra-bassin des enjeux de gestion de l'eau	Développer les échanges partenariaux, inter-SAGE et inter-CLE avec les territoires voisins : · EPTB Vistre Vistrenque, porteur du SAGE Vistre Nappes Vistrenque et Costières, · SYMBO, porteur du projet de SAGE du Bassin de l'Or, · PNR Camargue, dans le cadre de la révision et la mise en œuvre de la Charte du Parc, · Entente du Golfe d'Aigues-Mortes, vis-à-vis des enjeux liés au littoral. (Il est à noter que les périmètres des SAGE incluent des périmètres marins, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle du SAGE Camargue Gardoise).	SMCG
	D3-3	Poursuivre les actions de communication et de sensibilisation sur le SAGE et les enjeux de gestion de l'eau	Mettre à jour le plan de communication du SAGE.	SMCG
	D3-4	Assurer le suivi et l'évaluation du SAGE	Engager une réflexion autour des indicateurs du tableau de bord.	SMCG et ensemble des partenaires



- Adoption du compte-rendu de la CLE du 12/06/25 ;
 - Projet de règlement intérieur de la CLE ;
 - Bilan 2019-2025 et vote sur l'opportunité de réviser le SAGE ;
-
- **Présentation, par le SYMADREM, de la Stratégie "Littoral" ;**
-
- Présentation par le SYMADREM et l'Union des ASA (Associations syndicales autorisées), du schéma d'évacuation des crues de la Camargue Gardoise ;
 - Présentation, par la Communauté de Communes Petite Camargue, de l'état d'avancement du plan de gestion des étangs Scamandre-Crey-Charnier ;
 - Actualités, points divers et échanges.

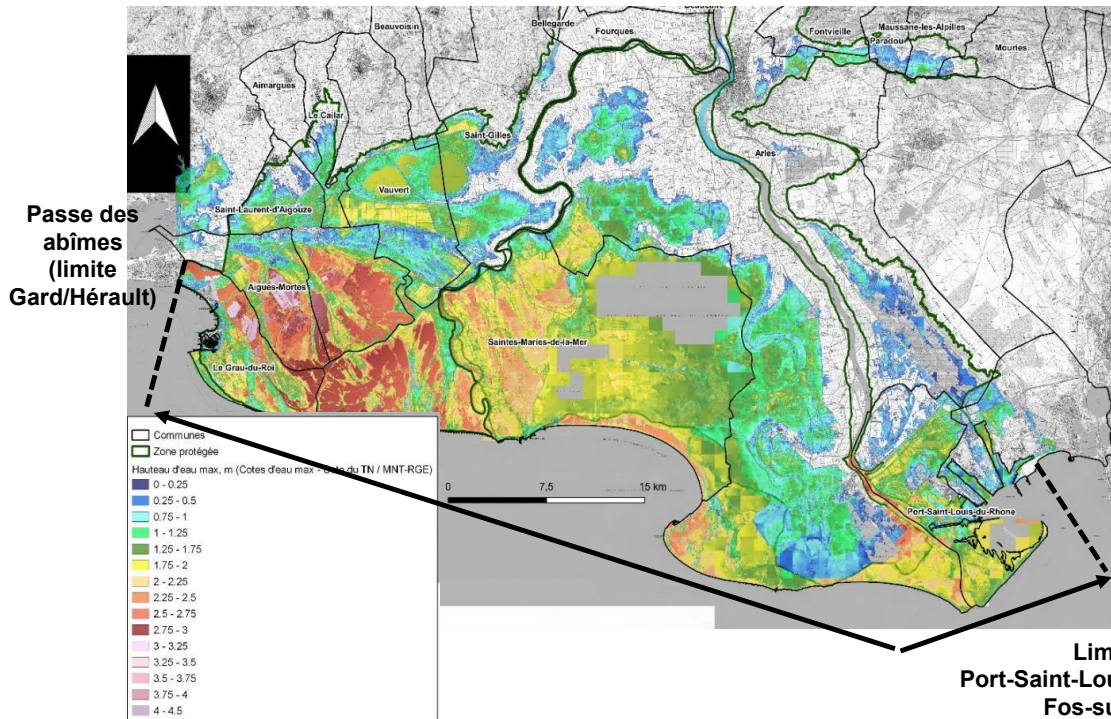


Stratégie Littorale grand delta du Rhône

SAGE Camargue Gardoise – CLE du 11 décembre 2025



Périmètre et enjeux stratégie littorale et cartographie du trait de côte 30-100



32 000 individus

6 000 entreprises

57 000 ha

Surfaces agricoles

19 000 ha

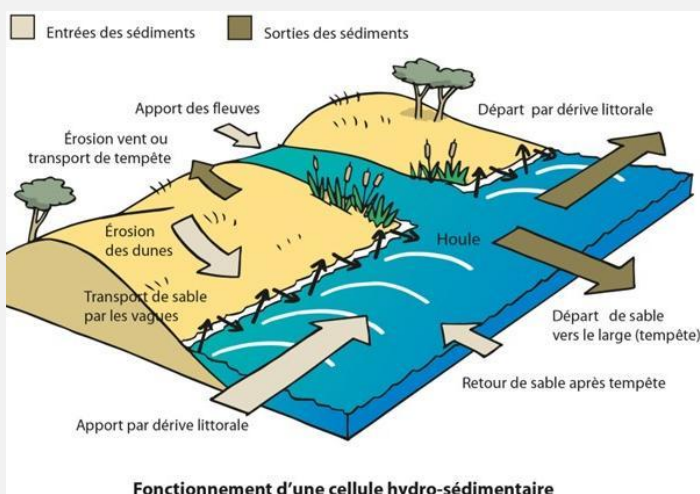
Salins de Camargue

22 000 ha

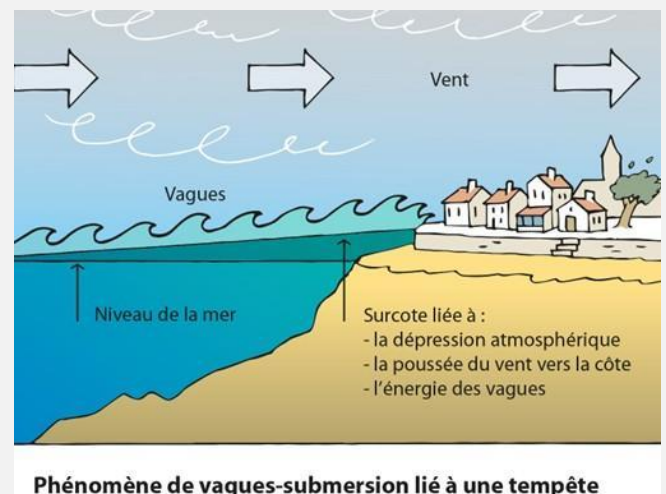
Milieux naturels

Objectifs de la stratégie : faire face aux risques

Erosion côtière (risque "prévisible")



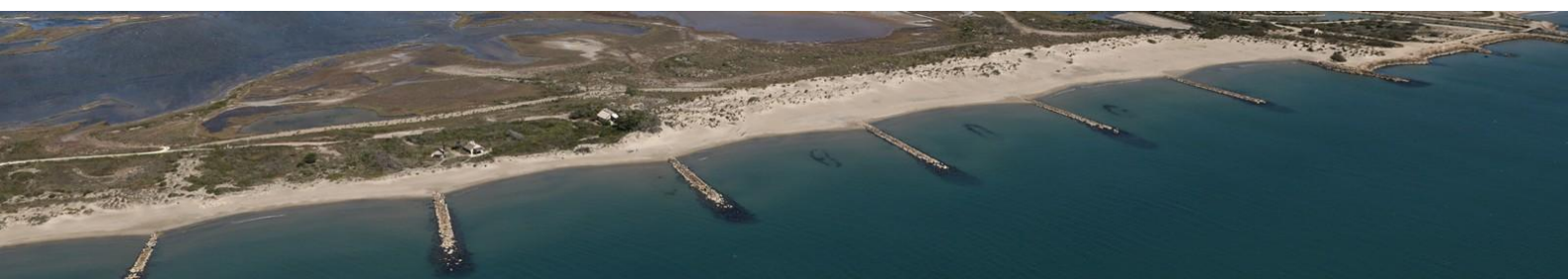
Submersion marine (risque naturel)



Objectifs de la stratégie : apporter une réponse

- **technique** pour réduire le risque de submersion marine et d'érosion du trait de côte, par un panel de solutions adaptées aux enjeux du territoire
- **durable** pour faire face aux projections d'élévation du niveau de la Mer à 2100
- **efficace économiquement** en visant une rentabilité des ouvrages à moins de 50 ans
- **soutenable financièrement** par le territoire en termes d'entretien et de surveillance
- **environnementale** en tenant des comptes des enjeux et des atouts du territoire
- **réglementaire** en étant conforme aux textes législatifs et réglementaires
- ...

Stratégie Littorale – 3 phases



1

**Diagnostic
préalable**

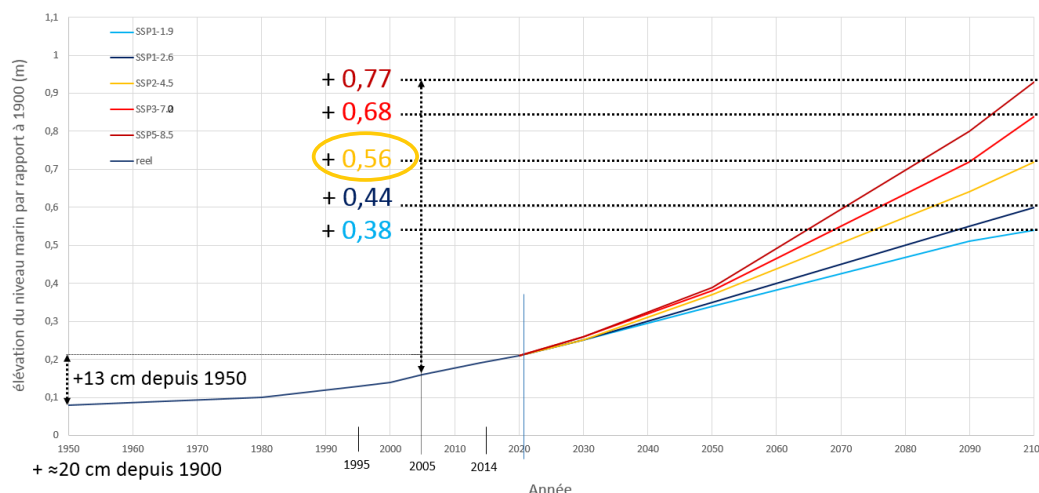
2

**Définition
des réponses
possibles**

3

**Analyse
détaillée des
réponses
possibles**

Contexte mondial : émission de CO₂ et élévation de la Mer₂₀₀₅



+ 7 cm
entre 2001 et 2022
soit 3,22 mm/an

Observé pertuis de la Fourcade

+ 3,25 mm/an

Observé au niveau mondial

Quel que soit le scénario du GIEC, la Mer s'élèvera sensiblement d'ici 2100 et au-delà de 2100

Pas de modification du régime des tempêtes en méditerranée selon le GIEC

Augmentation de l'occurrence des tempêtes

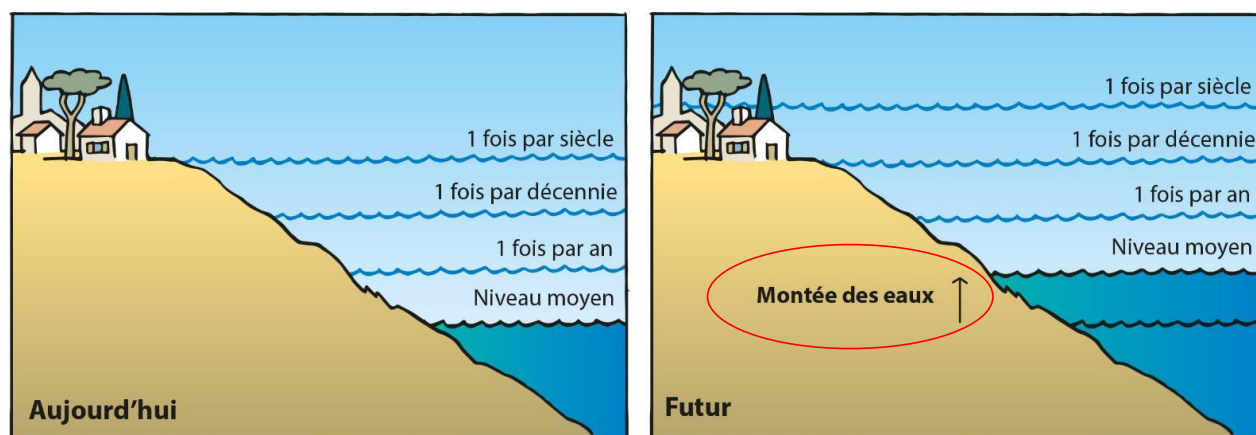


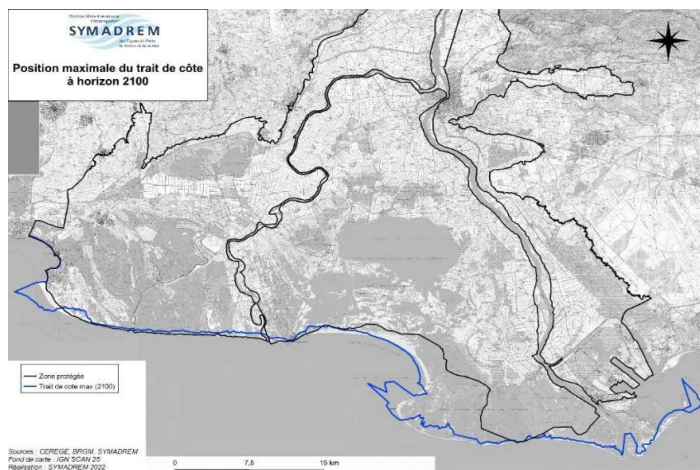
Illustration des conséquences de l'élévation du niveau moyen sur les événements rares

Aujourd'hui	Horizon 2030	Horizon 2050	Horizon 2100
100 ans	65 à 70 ans	30 à 35ans	5 à 10 ans

Enjeux exposés à l'horizon temporel 2100

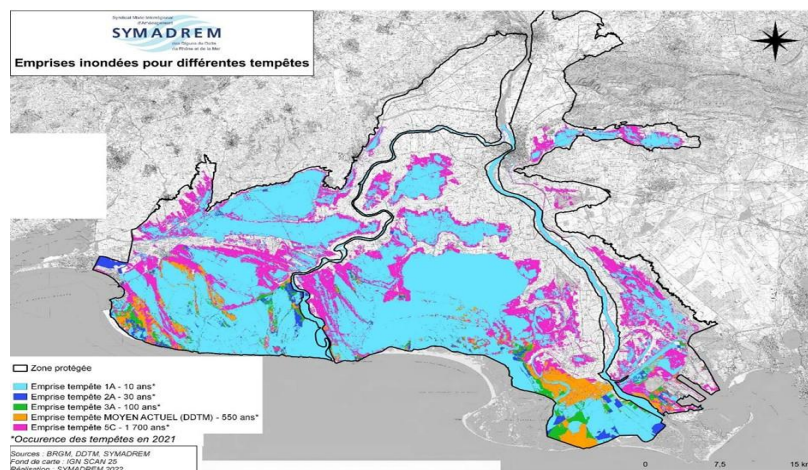
Erosion côtière

400 individus



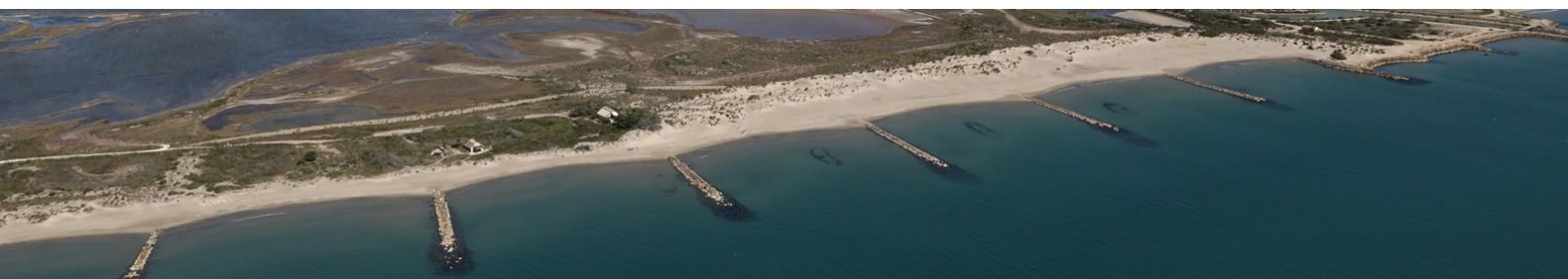
Submersion marine

32 000 individus



1

Stratégie Littorale – 3 phases



1

Diagnostic
préalable

2

Définition
des réponses
possibles

3

Analyse
détaillée des
réponses
possibles

1

6 GRANDS RÉCITS POSSIBLES

FIXISTE

“Je protège toute la Camargue, je maintiens le trait de côte actuel”

REPLI

“Je ne pourrai pas lutter, j’organise le déménagement”

ATTENTISTE

“Je maintiens la situation actuelle dans l’attente d’y voir plus clair”

PROTECTION INDIVIDUALISEE

“Je choisis la protection individualisée plutôt que la protection collective”

PROTECTION GLOBALISEE

“Je protège toute la Camargue mais pas en front de mer, sauf quand je n’ai pas le choix”

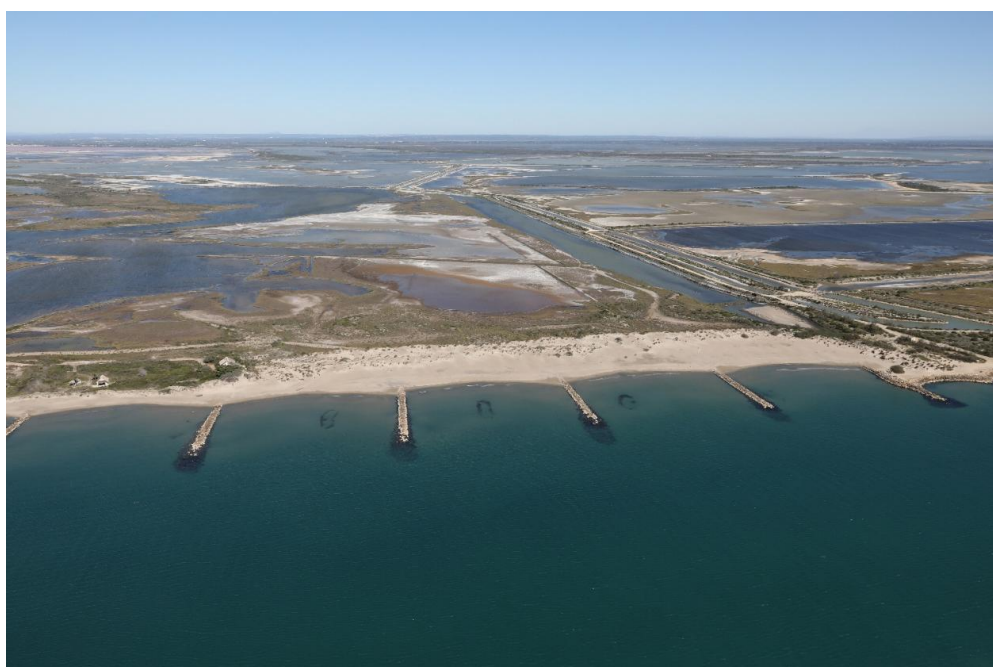
PROTECTION CIBLEE

“Je protège uniquement les enjeux urbanisés”

+ RÉCIT À CONSTRUIRE

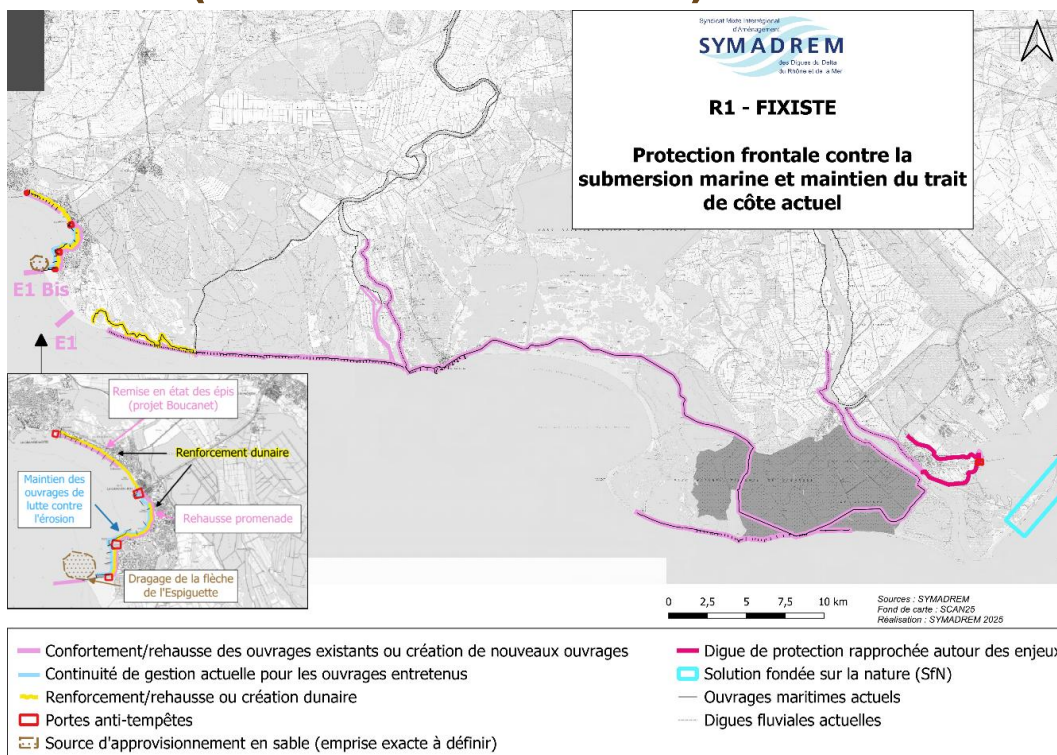
1

FIXISTE



1

FIXISTE (scénario à l'étude)



6 GRANDS RÉCITS POSSIBLES

FIXISTE

“Je protège toute la Camargue, je maintiens le trait de côte actuel”

REPLI

“Je ne pourrai pas lutter, j'organise le déménagement”

ATTENTISTE

“Je maintiens la situation actuelle dans l'attente d'y voir plus clair”

PROTECTION INDIVIDUALISEE

“Je choisis la protection individualisée plutôt que la protection collective”

PROTECTION GLOBALISEE

“Je protège toute la Camargue mais pas en front de mer, sauf quand je n'ai pas le choix”

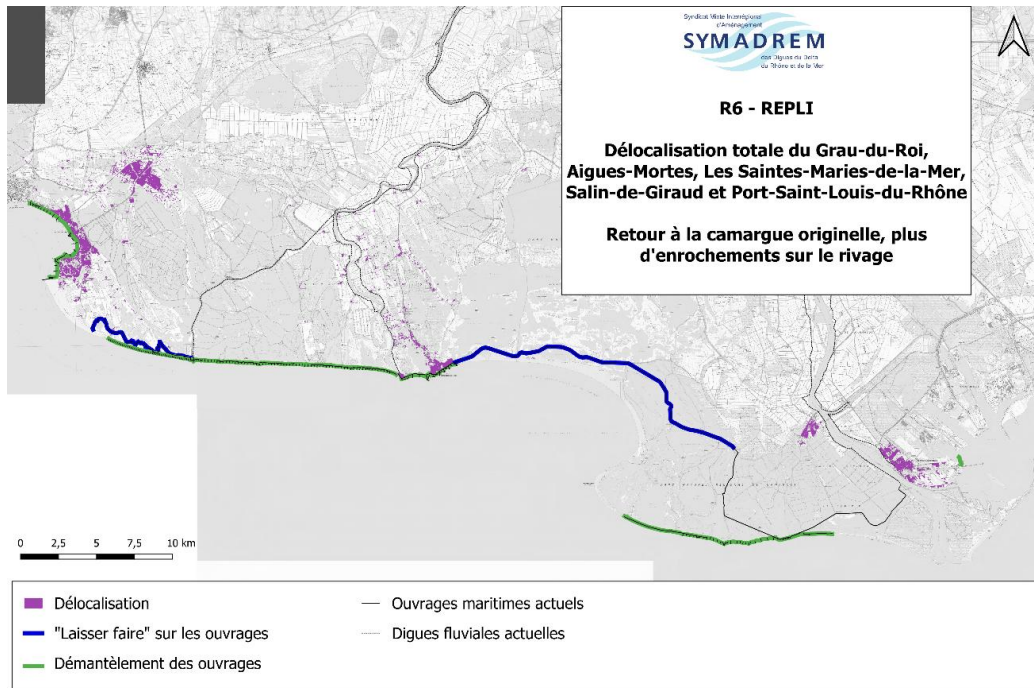
PROTECTION CIBLEE

“Je protège uniquement les enjeux urbanisés”

+ RÉCIT À CONSTRUIRE



REPLI (scénario à l'étude)



Sources : SYMADREM
Fond de carte : SCAN25
Réalisation : SYMADREM 2025



1

6 GRANDS RÉCITS POSSIBLES



FIXISTE

“Je protège toute la Camargue, je maintiens le trait de côte actuel”



REPLI

“Je ne pourrai pas lutter, j'organise le déménagement”



ATTENTISTE

“Je maintiens la situation actuelle dans l'attente d'y voir plus clair”



PROTECTION INDIVIDUALISEE

“Je choisis la protection individualisée plutôt que la protection collective”



PROTECTION GLOBALISEE

“Je protège toute la Camargue mais pas en front de mer, sauf quand je n'ai pas le choix”

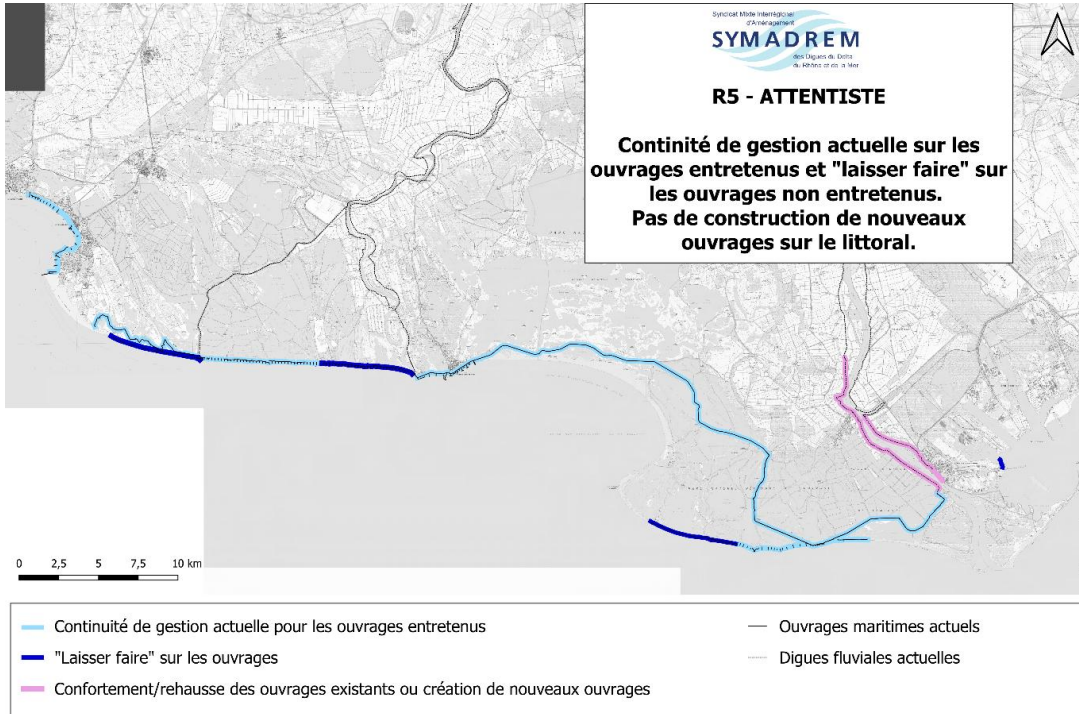
PROTECTION CIBLEE

“Je protège uniquement les enjeux urbanisés”

+ RÉCIT À CONSTRUIRE

1

⌚ ATTENTISTE (scénario actuel)



Sources : SYMADREM
Fond de carte : SCAN25
Réalisation : SYMADREM 2025

1

6 GRANDS RÉCITS POSSIBLES

🏠 FIXISTE

“Je protège toute la Camargue, je maintiens le trait de côte actuel”

🚚 REPLI

“Je ne pourrai pas lutter, j’organise le déménagement”

⌚ ATTENTISTE

“Je maintiens la situation actuelle dans l’attente d’y voir plus clair”

🧑 PROTECTION INDIVIDUALISEE

“Je choisis la protection individualisée plutôt que la protection collective”

👥 PROTECTION GLOBALISEE

“Je protège toute la Camargue mais pas en front de mer, sauf quand je n’ai pas le choix”

🏢 PROTECTION CIBLEE

“Je protège uniquement les enjeux urbanisés”

+ RÉCIT À CONSTRUIRE

1



PROTECTION INDIVIDUALISEE



- | | |
|--|--------------------------------------|
| 1 Création d'un espace refuge | 2 Mise en place de batardeaux |
| 3 Arrimage des objets flottants | 4 Balisage des piscines |
| 5 Rehausse des installations électriques | 6 Installation d'une pompe vide-cave |
| 7 Installation d'un clapet anti-retour | 8 Colmatage des fissures |

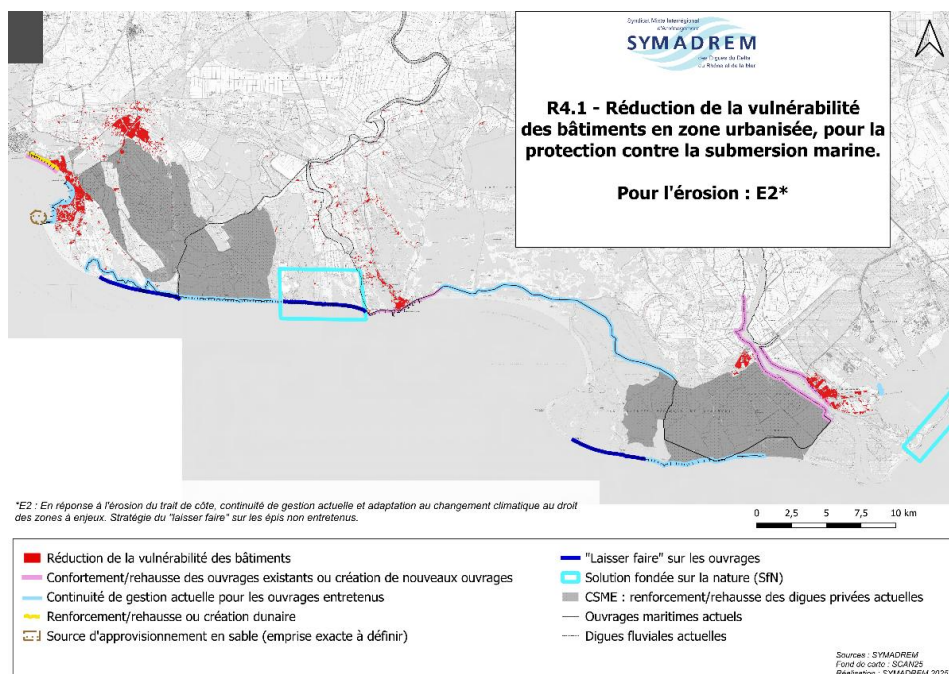
« Réduction de la vulnérabilité »



Batardeau



PROTECTION INDIVIDUALISEE (5 scénarios à l'étude)



6 GRANDS RÉCITS POSSIBLES

FIXISTE

“Je protège toute la Camargue, je maintiens le trait de côte actuel”

REPLI

“Je ne pourrai pas lutter, j’organise le déménagement”

ATTENTISTE

“Je maintiens la situation actuelle dans l’attente d’y voir plus clair”

PROTECTION INDIVIDUALISEE

“Je choisis la protection individualisée plutôt que la protection collective”

PROTECTION GLOBALISEE

“Je protège toute la Camargue mais pas en front de mer, sauf quand je n’ai pas le choix”

PROTECTION CIBLEE

“Je protège uniquement les enjeux urbanisés”

+ RÉCIT À CONSTRUIRE

1

PROTECTION GLOBALISEE



Lorsqu’il n’y a pas d’enjeux en front de mer, on s’oriente vers des digues de protection en recul

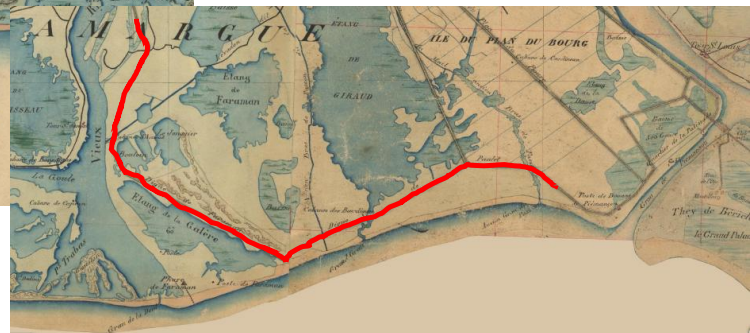
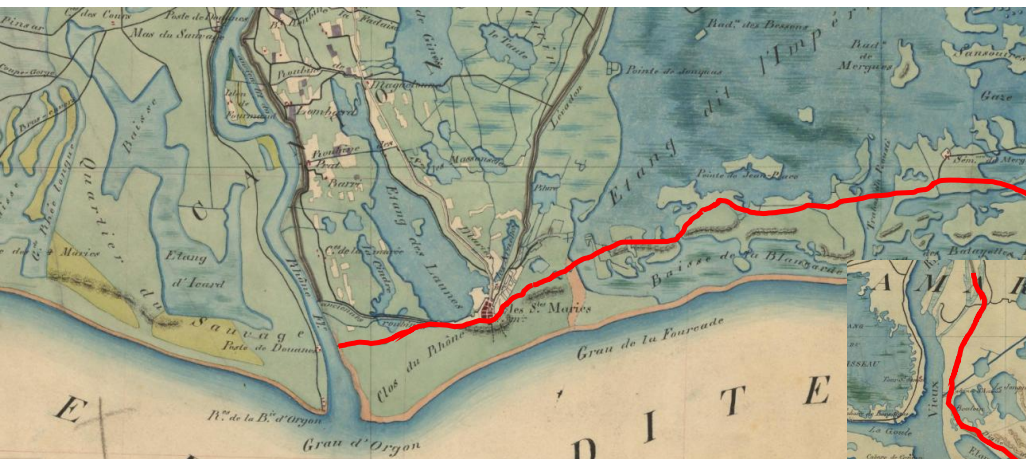


1



PROTECTION GLOBALISEE

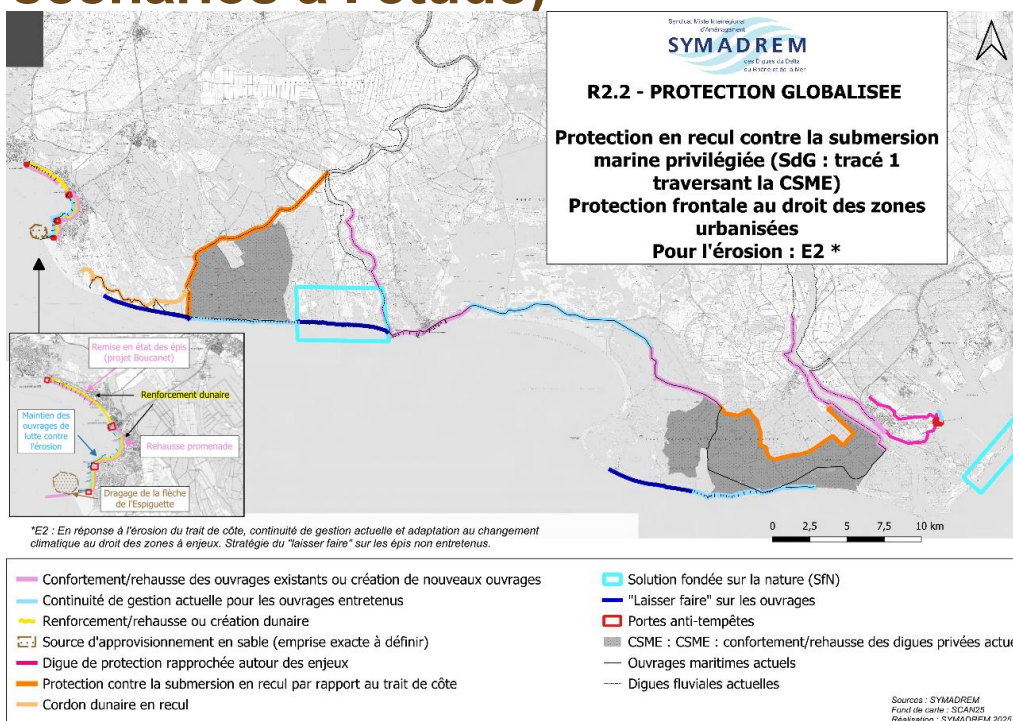
En 1857, avec la construction d'une digue en recul du trait de côte, on ne cherche pas à fixer le trait de côte. On cherche avant tout à empêcher le flot salé d'entrer dans les étangs situés à l'intérieur de l'île de Camargue



© IGN Cartes Etat Major 1866



PROTECTION GLOBALISEE (9 scénarios à l'étude)



Syndicat Mixte Interrégional
d'Aménagement
SYMADREM
des Dignes du Delta
du Rhône et de la Mer



REPLI

ATTENTISTE

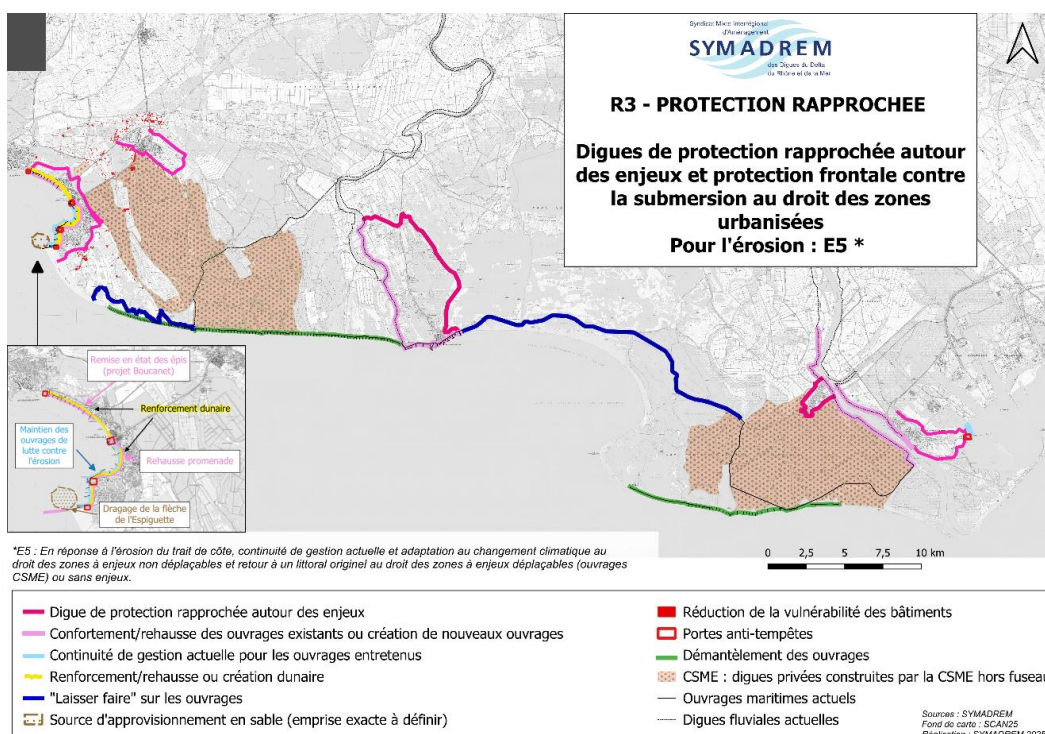
PROTECTION INDIVIDUALISEE

PROTECTION GLOBALISEE

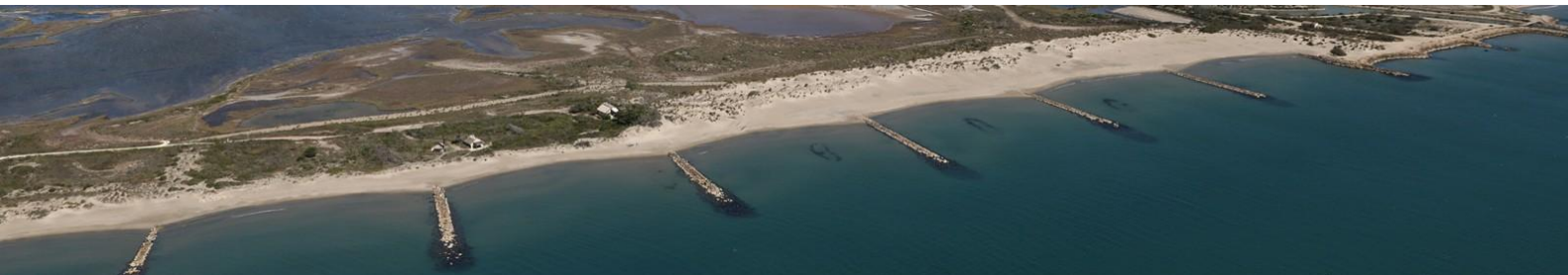
PROTECTION CIBLEE

+ RÉCIT À CONSTRUIRE

PROTECTION CIBLEE (2 scénarios à l'étude)



Stratégie Littorale – 3 phases



1

Diagnostic
préalable

2

Définition
des réponses
possibles

3

**Analyse
détaillée des
réponses
possibles**



Résultats attendus à l'été 2026

1



© DREAL Occitanie

Merci de votre attention

1

- Adoption du compte-rendu de la CLE du 12/06/25 ;
 - Projet de règlement intérieur de la CLE ;
 - Bilan 2019-2025 et vote sur l'opportunité de réviser le SAGE ;
 - Présentation, par le SYMADREM, de la Stratégie "Littoral" ;
-
- **Présentation par le SYMADREM et l'Union des ASA (Associations syndicales autorisées), du schéma d'évacuation des crues de la Camargue Gardoise ;**
-
- Présentation, par la Communauté de Communes Petite Camargue, de l'état d'avancement du plan de gestion des étangs Scamandre-Crey-Charnier ;
 - Actualités, points divers et échanges.



**Union
des ASA**



Ressuyage Camargue Gardoise **Convention de partenariat**

SAGE Camargue Gardoise – CLE du 11 décembre 2025



Schéma de ressuyage de la Camargue Gardoise

- 1 arrêté préfectoral datant de 2011 instaurant **un règlement d'eau**
- des travaux du **Plan Rhône** qui ont permis d'augmenter la capacité d'évacuation de 30 à 52 m³/s
- un Transfert de la compétence **GEMAPI** au SYMADREM (sauf 2° et 8° pour la CCPC)

=> Des modifications nécessitant une convention de partenariat pour déterminer l'organisation opérationnelle des 12 acteurs sous le pilotage de l'union de l'ASA

2

Travaux du plan Rhône



3

Travaux du plan Rhône



Portes de Franquevaux



Portes de Tourradons



Trop Long

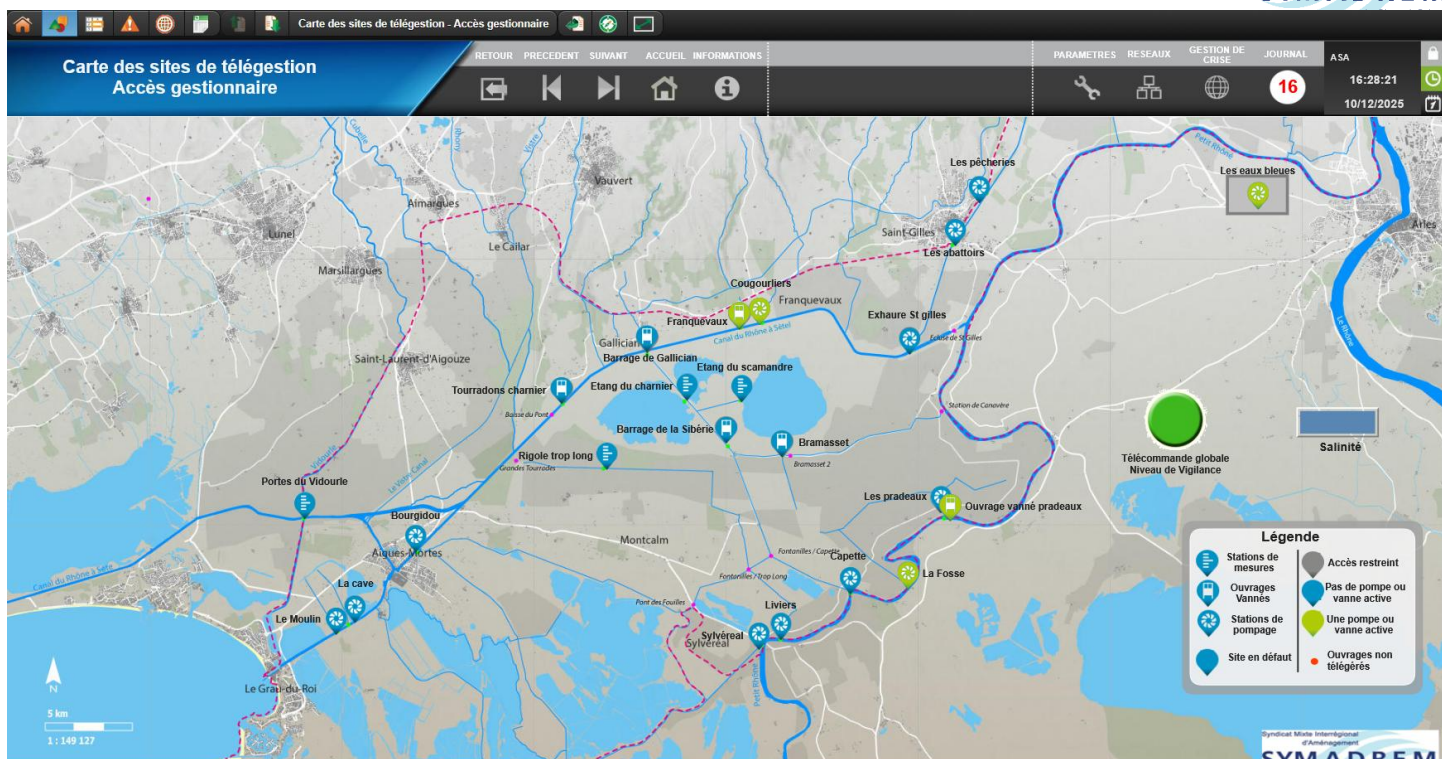


Bramasset



Capette/Fontanilles

Système de télégestion



Mission et obligation de l'Union d'ASA

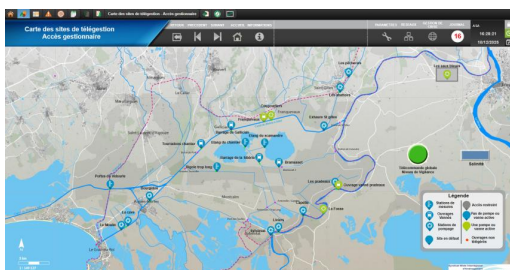
- Déclenchement de la période orange et mobilisation d'une cellule de crise restreinte ;
- Après décision préfectorale du déclenchement de la période rouge, mobilisation des parties pour effectuer l'ensemble des opérations définies dans le règlement d'eau et précisées dans la convention de partenariat ;
- Demande au SYMADREM d'ouvrir ou de fermer à distance les ouvrages équipés d'un dispositif de commande ;
- Si une ASA fait défaut, l'union d'ASA peut se suppléer à l'ASA défaillante.
- L'union d'ASA est responsable de la station du canal de Capette



6

Mission et obligation du SYMADREM

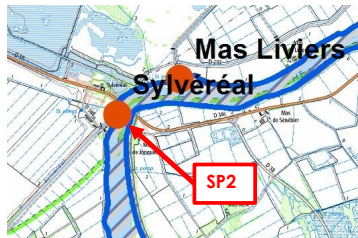
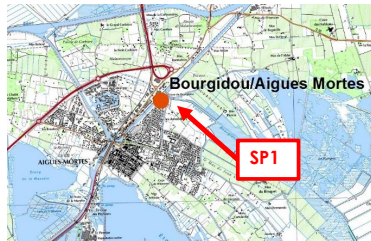
- Le SYMADREM est responsable des Martelières de Franquevaux/Scamandre - 4 vannes motorisées + 1 vanne manuelle et des Martelières des Touradons/Charnier - 4 vannes motorisées + 1 vanne manuelle
- Le SYMADREM est responsable du système de télégestion
- Le SYMADREM s'engage à provisionner 60 000 € pour participer aux dépenses d'électricité en cas d'inondation dans le grand delta du Rhône



7

Mission et obligation de l'ASA du Bourgidou

- L'ASA est responsable de la station du Bourgidou et de la station de Sylvéréal
- L'ASA est responsable du batardeau Pont de Fouilles



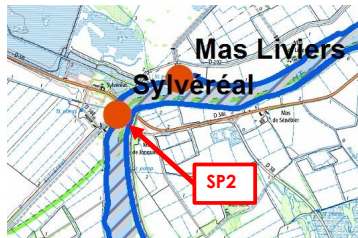
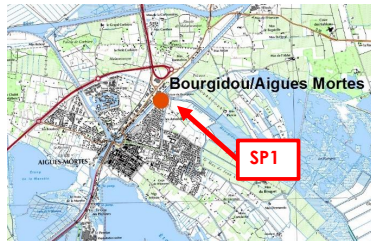
Mission et obligation de l'ASA du Bourgidou

- L'ASA est responsable de la station du Bourgidou et de la station de Sylvéréal
- L'ASA est responsable du batardeau Pont de Fouilles



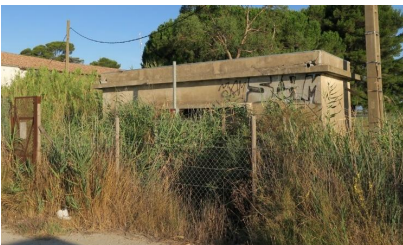
Mission et obligation de l'ASA du Bourgidou

- L'ASA est responsable de la station du Bourgidou et de la station de Sylvéréal
- L'ASA est responsable du batardeau Pont de Fouilles



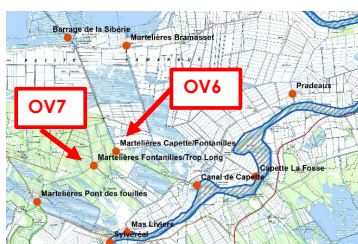
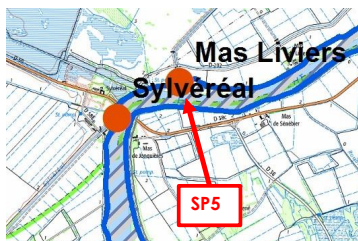
Mission et obligation de l'ASA du Môle

- L'ASA est responsable de la station de la Cave et de la station du Moulin



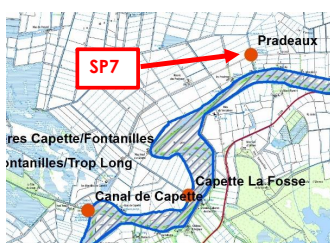
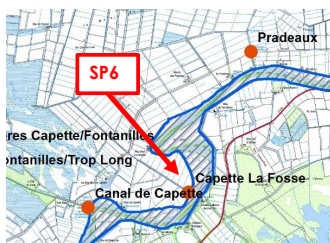
Mission et obligation de l'ASA de la Souteyrannne

- L'ASA est responsable de la station de Liviers
- L'ASA est responsable des martelière de Capette/Fontanilles et des martelières de Fontanilles/Trop long



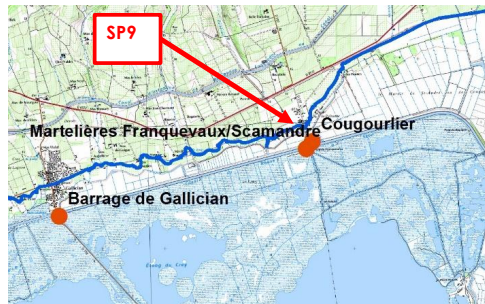
Mission et obligation de l'ASA de la Fosse

- L'ASA est responsable de la station de La Fosse et de la station des Pradeaux



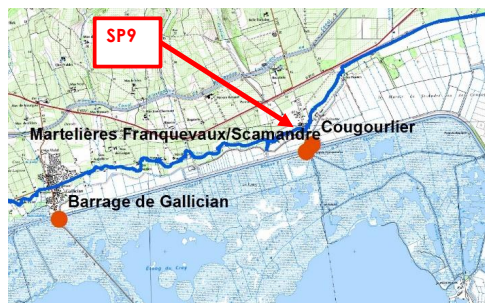
Mission et obligation de l'ASA du Cougourlier

- L'ASA est responsable de la station du Cougourlier



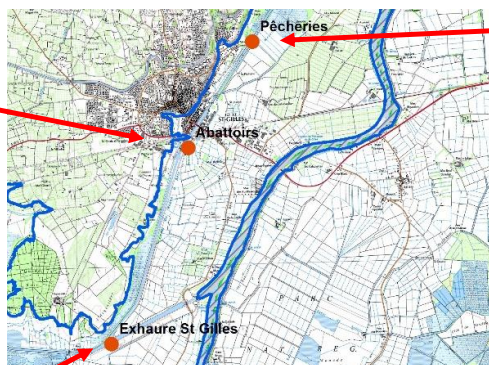
Mission et obligation de l'ASA du Cougourlier

- L'ASA est responsable de la station du Cougourlier



Mission et obligation de l'ASA de Saint-Gilles

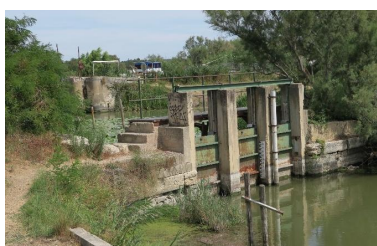
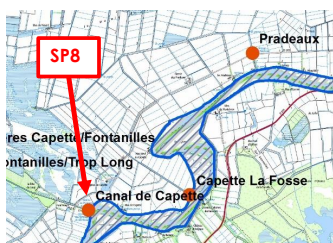
- L'ASA est responsable des stations respectivement des abattoirs, des pêcheries et de Saint-Gilles



16

Mission et obligation de l'ASA de Capette

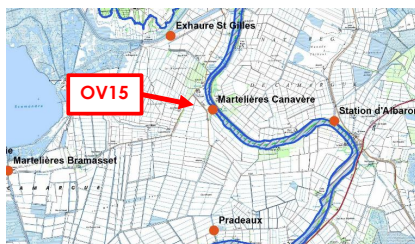
- L'ASA est responsable des vannes de la station du canal de Capette
- L'ASA est responsable des 3 vannes du Barrage Gallician et des 3 vannes du Barrage de Sibérie



17

Mission et obligation de l'ASA de Canavère

- L'ASA est responsable des martelières de Bramasset et de Canavère



18

Mission et obligation du SMCG

- Le SMCG est responsable de la vanne de Grandes Tourrades / Mahistre



19

Mission et obligation de la CCPC

- La CCTC est responsable des vannes des Baisse du Pont et des vannes des Grandes Tourrades/Madotte



20

Période rouge (arrivée massive d'eau – démarrage des pompes)

1^{ère} phase : montée des eaux dans le Canal du Rhône à Sète $\geq 1\text{m NGF}$ (Gallician)

Ouverture des ouvrages situés en berge Sud du Canal du Rhône à Sète :

- Scamandre/Franquevaux (OV1),
- Barrage de Gallician, (OV2) ;
- Charnier/Tourradons (OV3),
- Barrage de la Sibérie (OV4) en s'assurant que le canal de Capette ne déborde pas à l'aval = fonctionnement station Canal de Capette (SP8),
- Baisse du pont (OV9),
- Grandes Tourrades (OV12).

Les ouvrages suivants sont maintenus fermés

- Bramasset (OV5),
- Capette/Fontanilles, (OV6),
- Fontanilles/Trop Long, (OV7),
- Pont des Fouilles (OV8),
- Grandes Tourrades (OV11),



Station de pompage
 Ouvrage vanné ouvert
 Ouvrage vanné fermé
 Ouvrage VNF (Ecluse de St Gilles / Portes du Vidourle), bloquant potentiellement l'écoulement des eaux en période de crue

21

Période rouge

2^{ème} phase : montée des eaux dans les étangs - Canal du Rhône à Sète ≥ 1 m NGF & Scamandre ≥ 0.7 m NGF

Ouverture des ouvrages de connexion suivants, pour répartir la masse d'eau vers les stations de pompage :

- Bramasset (OV5),
- Capette/Fontanilles, (OV6),
- Fontanilles/Trop Long, (OV7),
- Pont des Fouilles (OV8),



22

Période rouge

3^{ème} phase : baisse des eaux dans le Canal du Rhône à Sète < 1 m NGF

Pour les ouvrages en berge sud du Canal du Rhône à Sète :

- Quand le ressuyage gravitaire est possible : les ouvrages sont ouverts.
- Quand le ressuyage gravitaire n'est pas possible : les ouvrages sont fermés.

- O Scamandre/Franquevaux (OV1),
- O Barrage de Gallician, (OV2) ;
- O Charnier/Tourradons (OV3),
- O Baisse du Pont (OV9),
- O Grandes Tourrades (OV11 et OV12).

Quand étang du Scamandre ($< 0,7$ m NGF)

Fermeture des ouvrages hydrauliques gravitaires :

- Bramasset (OV5), Capette/Fontanilles, (OV6),
- Fontanilles/Trop Long, (OV7),
- Pont des Fouilles (OV8).

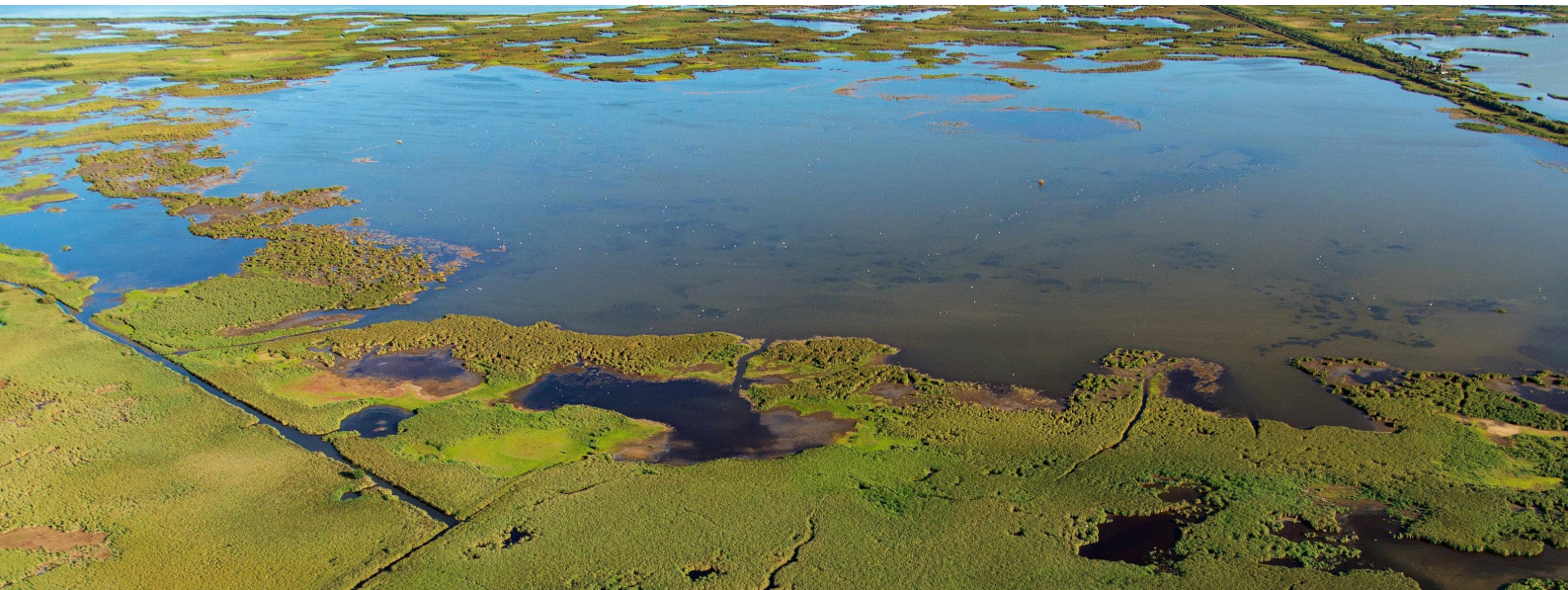


23



Merci de votre attention

- Adoption du compte-rendu de la CLE du 12/06/25 ;
- Projet de règlement intérieur de la CLE ;
- Bilan 2019-2025 et vote sur l'opportunité de réviser le SAGE ;
- Présentation, par le SYMADREM, de la Stratégie "Littoral" ;
- Présentation par le SYMADREM et l'Union des ASA (Associations syndicales autorisées), du schéma d'évacuation des crues de la Camargue Gardoise ;
- **Présentation, par la Communauté de Communes Petite Camargue, de l'état d'avancement du plan de gestion des étangs Scamandre-Crey-Charnier ;**
- Actualités, points divers et échanges.



PLAN DE GESTION SCAMANDRE-CREY, CHARNIER

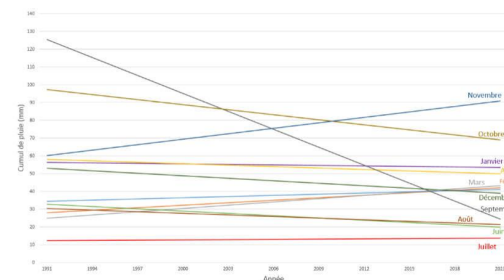
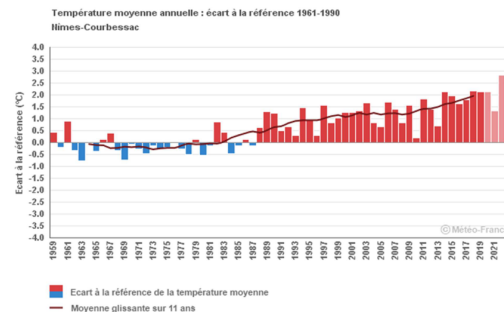
SAGE Camargue Gardoise
CLE – 12 déc 2025

LE CONTEXTE

LES IMPACTS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE DE PLUS EN PLUS PRÉSENT

Quelques données clés pour comprendre les enjeux :

- **+0,3°C/décennie** entre 1959 et 2014 (scénario RCP 8.5 : **+5°C** d'ici 2100).
- **Baisse des précipitations** : -17% à Arles, -24% à Aigues-Mortes en 30 ans.
- **Débits du Rhône** : -30% en 50 ans, avec une projection de **-5% tous les 10 ans**.
- **Étiages estivaux** : prolongés et plus sévères.



UNE VOLONTÉ POLITIQUE FORTE ET DES ACTIONS DÉJÀ À L'OEUVRE

Travaux de curage des roubines du Crey

Acquisition d'un Mobitrac afin d'entretenir les ragues et de lutter contre les espèces invasives

Entretien et gestion des martelières

LA MÉTHODE ET LE PLANNING

QU'EST CE QU'UN PLAN DE GESTION

Un plan de gestion est un **document stratégique** qui définit et qui permet :

Une vision à long terme

Il garanti une cohérence des actions à long terme indépendamment des changements de personnel au sein de l'équipe gestionnaire

Une programmation opérationnelle à court/moyen terme

Il permet d'organiser et de planifier le travail du gestionnaire dans sa mission de conservation du patrimoine naturel.

Une communication avec les acteurs du territoire

Il convient de partager et de co-construire les objectifs de gestion avec les acteurs locaux.



COMMENT IL S'ÉLABORE

Il s'élabore en **cinq phases** qui constituent le cycle de gestion et définit :

- **Les enjeux de gestion :**

Ce sont les enjeux auxquels devra répondre le plan de gestion sur sa durée de planification. Les enjeux amorcent la construction des objectifs, des scénarios de gestion, et la stratégie de gestion des sites du Scamandre, du Charnier et du Crey.

- **Les objectifs de gestion à long terme :**

Il s'agit de définir la stratégie d'intervention pour les trois sites Scamandre, Crey et Charnier en coconstruisant une vision partagée de l'avenir du site : traduit la **vision des sites idéal à long terme**.

- **Le plan d'action (objectifs opérationnels et programme d'actions) :**

Il permet de fixer la trajectoire à prendre : explicite **l'état à atteindre à l'issu du plan de gestion**.



Source : Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), 2021

LA MÉTHODE ET LES LIVRABLES

Phase 1 et 2 : État des lieux - Diagnostic

Etat des lieux général, hydrique, écologique et socio-économique et bilan des actions réalisées hors PG

(entretiens stratégiques, visites de terrain, atelier de concertation)

Analyse fonctionnelle, délimitation de l'EBF, identification des menaces et pressions

Définition, hiérarchisation des enjeux

Juillet 2025 – Décembre 2025

Septembre 2025 – Février 2026

Phase 3 : Détermination des objectifs du plan

Atelier de concertation, quantification des objectifs sur scénarii retenu

Phase 4 et 5 : Établissement d'un programme d'action et d'un dispositif de suivi et d'évaluation du plan de gestion

Atelier de concertation

Élaboration de fiches actions

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Mars 2026 – Juin 2026

Mars 2026 – Juin 2026

Phase 6 : Actualisation du règlement d'eau

Atelier de concertation

LES OBJECTIFS FINAUX

UN OUTIL POUR LE TERRITOIRE

La restauration des roselières est un objectif phare. Pourquoi ? Parce qu'elle répond à la fois à un enjeu **écologique** (biodiversité, stockage carbone) et **économique** (filière sagne). Nous prévoyons de travailler en étroite collaboration avec les sagneurs pour relancer une **exploitation durable** de cette ressource.

Un **plan d'action détaillé** sera élaboré, avec des indicateurs de suivi précis : surface restaurée, qualité de l'eau, diversité biologique, satisfaction des acteurs.

La mise en œuvre sera pilotée par le **Comité des marais**, qui jouera un rôle central dans l'évaluation et l'ajustement des actions. Ce comité, que vous connaissez bien, sera le garant de la **concertation permanente** et de l'adaptation du plan aux aléas climatiques.

Enfin, ce projet sera **financièrement sécurisé**, grâce à des partenariats avec l'Agence de l'eau, la Région, l'Etat et l'Europe.

POUR CONCLURE

Il y a deux siècles, l'État et les acteurs locaux, à travers le « *traité des marais* », avaient déjà tranché un débat fondamental : les marais ne devaient pas seulement être préservés pour leur valeur naturelle, mais aussi pour leur **fonction anthropique et culturelle**. Cette vision audacieuse avait conduit à des innovations majeures, comme le percement du canal de Capette, un **bien commun** dont la gestion a été confiée à l'ASA de Capette. Nos prédécesseurs avaient su s'adapter et innover pour concilier les enjeux de leur époque.

Aujourd'hui, c'est à notre tour de relever ce défi. Les perturbations liées au changement climatique nous obligent à **repenser notre rapport à ces milieux**, tout en perpétuant cette tradition d'adaptation et d'innovation. Le projet de révision du plan de gestion que nous construisons s'inscrit dans cette continuité : **préserver les marais tout en les adaptant aux réalités du XXI^e siècle**, pour qu'ils continuent de jouer leur rôle écologique, économique et culturel.

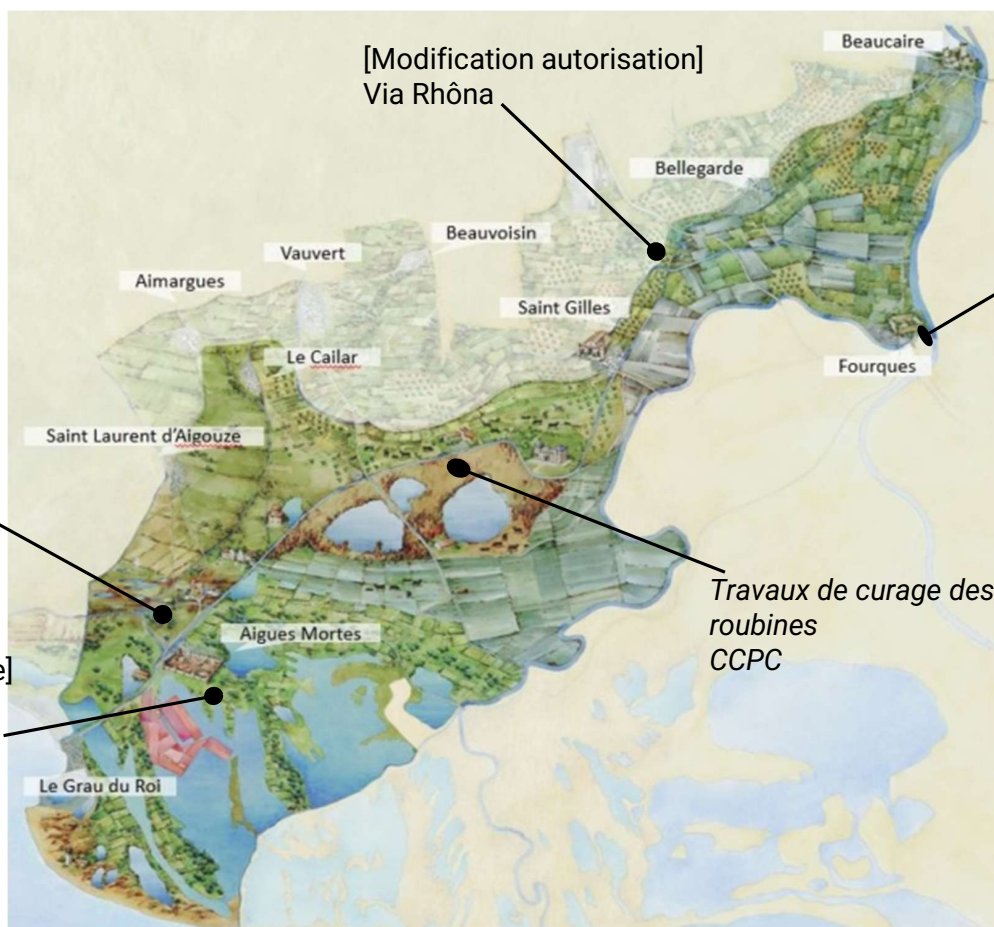
Comme hier, c'est **ensemble** – élus, usagers, scientifiques et gestionnaires – que nous construirons les solutions de demain. Nous comptons sur votre engagement pour faire de ce projet une réussite collective, au service des générations futures.

- Adoption du compte-rendu de la CLE du 12/06/25 ;
- Projet de règlement intérieur de la CLE ;
- Bilan 2019-2025 et vote sur l'opportunité de réviser le SAGE ;
- Présentation, par le SYMADREM, de la Stratégie "Littoral" ;
- Présentation par le SYMADREM et l'Union des ASA (Associations syndicales autorisées), du schéma d'évacuation des crues de la Camargue Gardoise ;
- Présentation, par la Communauté de Communes Petite Camargue, de l'état d'avancement du plan de gestion des étangs Scamandre-Crey-Charnier ;
- **Actualités, points divers et échanges.**

Avis rendus par la CLE en 2025

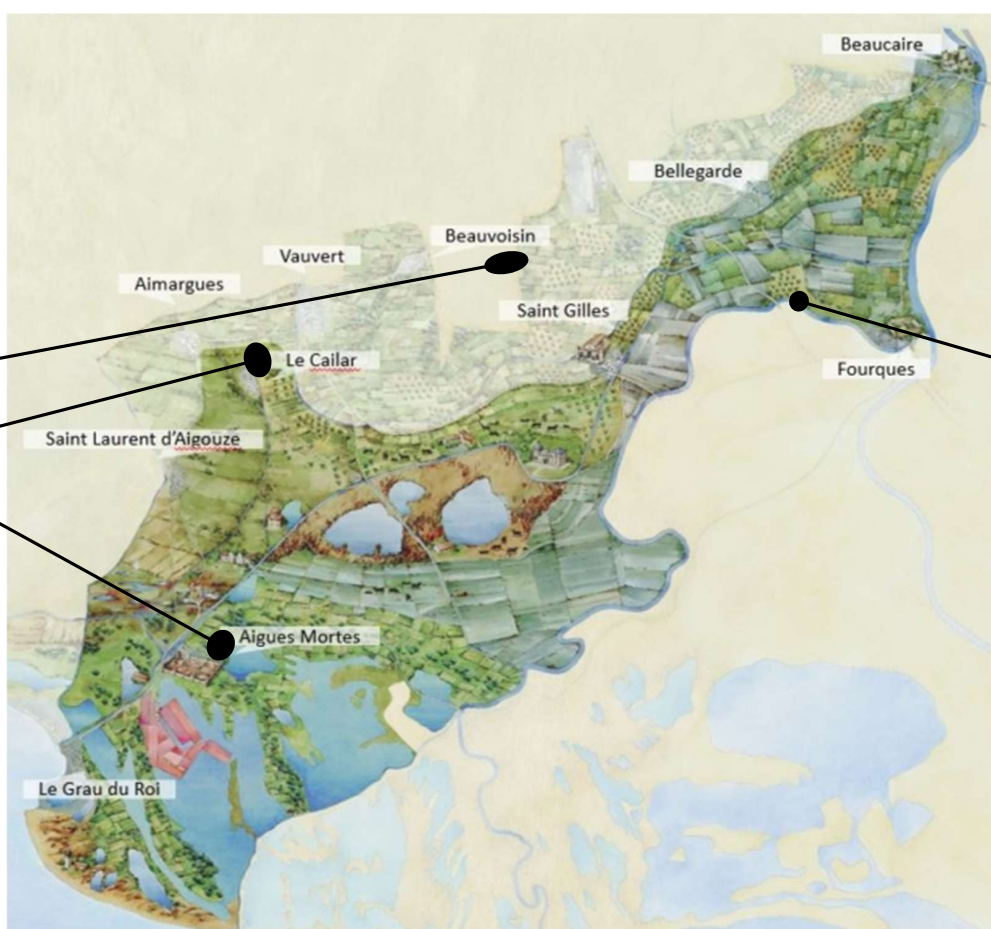
[Déclaration Loi
sur l'Eau]
Restauration
Pont Tour
Carbonnière

[Autorisation
Environnementale]
Lotissement
Esparron 2



Avis rendus en 2025 par le SMCG

[PLU]
Beauvoisin
Le Cailar
Aigues-Mortes



Travaux de
peinture viaduc
A54/ASF au
dessus du Petit
Rhône

+ Réponses
aux « questions
importantes »/
Futur SDAGE

Plan de communication – Bilan 2022/2025

- Une exposition créée en 2 volets :
 - 25 toiles-photos
 - 7 panneaux pédagogiques
- Deux lettres d'information
- Deux kakémonos



Plan de communication – Propositions de prolongement du plan de communication pour 2026/2030

Poursuite d'actions de communication	Périodicité
Diffusion et mise en valeur de l'exposition SAGE (Panneaux d'information et toiles-photos)	Annuellement
Diffusion de la plaquette SAGE	Selon les besoins
Mise en valeur des kakémonos SAGE	Annuellement
Actualisation du site internet du SMCG	Selon les besoins
Lettre SAGE	Tous les 2 ans
Lettres électroniques	Au moins 2 par an
Journées SAGE	Tous les 2 ans
Report d'actions de communication	Périodicité
Guide SAGE et urbanisme	2026-2027
Publication du rapport d'activité du SAGE	Annuellement



Plan de communication – Propositions de prolongement du plan de communication pour 2026/2030

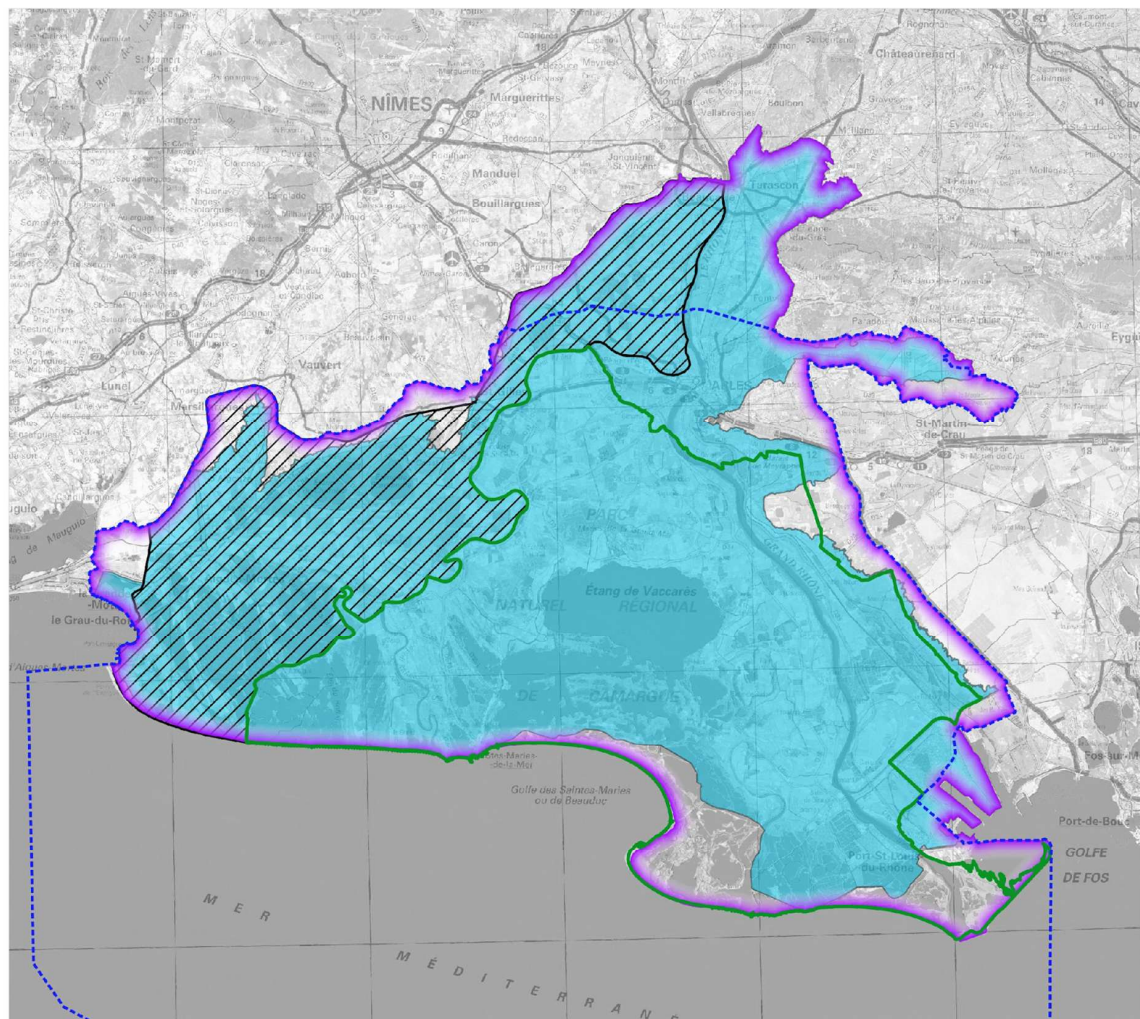
Outils à développer	Cible
Vidéos de communication (en complément de la vidéo existante (2019) sur le SAGE et la gestion des eaux) : sur les zones humides, sur la salinité en Camargue, etc.	Grand public, CLE
Outils de sensibilisation : maquette ludique du delta du Rhône	Grand public, scolaires
Actions à développer	Cible
Ateliers de sensibilisation : fresque des zones humides, fresque du climat...	Grand public, CLE
Contribution des agents SMCG sur les thématiques du SAGE lors d'évènements (JMZH, festival de la Camargue, festival ACTE, Canal en fête, Dans les bras du Rhône...)	Grand public
Contribution aux réseaux sociaux et aux médias (radios, etc.)	Grand public
Projets artistiques globalisés (PAG) ou Aires Terrestres Educatives (ATE)	Scolaires



Plan de gestion stratégique des zones humides (PGSZH)

- Porté par le PNR Camargue, en collaboration avec le SMCG et le SYMADREM
- Périmètre : Grand delta du Rhône
- Prestation à lancer en 2026

Recrutement de Kyrian Medjkal au SMCG depuis le 1^{er} octobre (chargé de mission zones humides)



Calendrier et priorités 2026 – Gouvernance du SAGE

Elections municipales
Mars 2026

Réunion de la CLE
Election Président, vice-
Président, bureau
Juillet ou septembre 2026

Journée SAGE
Avec réunion de la CLE
Thématique : changement climatique
Novembre-décembre 2026

Enjeux majeurs 2026 de la gouvernance du SAGE :

- Nouvelle désignation des membres CLE du collège des élus (suite aux élections municipales), élection du Président, vice-Président et membres du bureau
- Mobilisation de commissions thématiques et/ou du bureau de CLE



Sortie terrain

Animation Communauté de Communes Petite Camargue
Départ 13h45/14h
Pour le “Pont de Franquevaux”

